

Convention Cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT de Sées

ANNEXES

ANNEXE 1

Compléments du Diagnostic

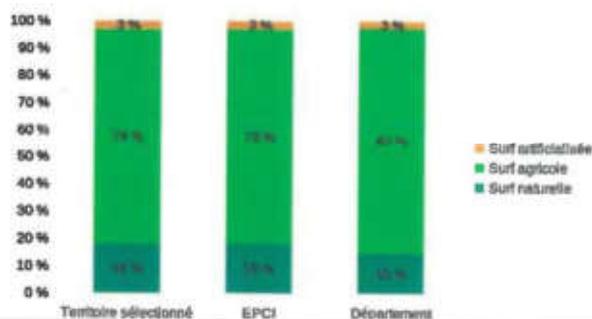
Territoire
Aménagement
Agriculture
Environnement – Patrimoine

Situations administratives et fonctionnelles

Sources AMO, INSEE, Corine Land Cover 2018

Maire/Président	Jean-Pierre FONTAINE
Adresse	2 Rue Auguste Loutreuil 61500 SEES
Téléphone / Fax	02 33 28 88 87 / 02 33 28 88 87
Courriel	cc-sourcesdelorne@orange.fr
Site Internet	www.cc-sourcesdelorne.fr/
Arrondissement	
Canton	
Conseillers départementaux	-
Intercommunalité	CC des Sources de l'Orne
Président	-
Basin de vie en 2022	-
Zonage en aire urbaine en 2020	-
Unité urbaine en 2020	-
Zone d'emploi en 2020	-

Occupation de l'espace - Corine Land Cover 2018



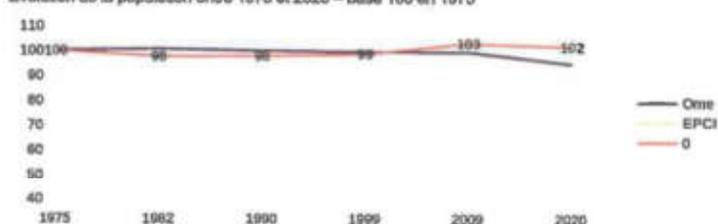
Superficie totale du territoire : 355,85 km²

Socio-démographie

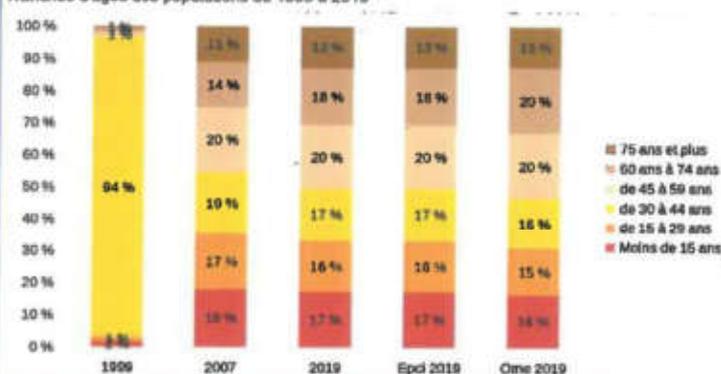
Sources INSEE RP 1975 1982 1990 1999 2009 2020

	1999	2020	EPCI 2020	Dépt 2020
Population	11 554	11 919	11 919	278 475
Densité (hab/km ²)	32,4887	33,4944	33,4944	46,08
Nombre de ménages	5 050	5 250	5 250	129 173
Nombre de personnes par ménage	2,27056	2,17876	2,17875	2,10
Revenu fiscal médian par unité de consommation	19 180	19 180	19 180	19 640

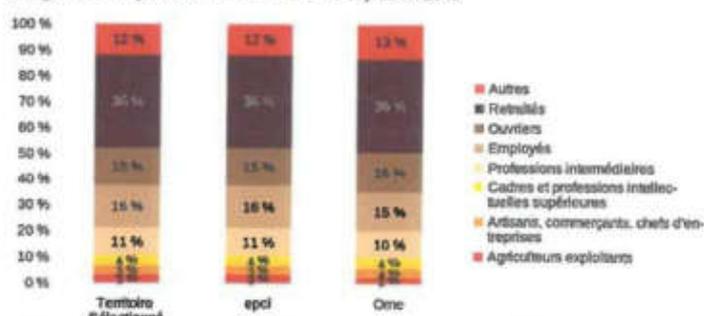
Évolution de la population entre 1975 et 2020 – base 100 en 1975



Tranches d'âges des populations de 1999 à 2019



Catégories socio-professionnelles des 15 ans et plus en 2019

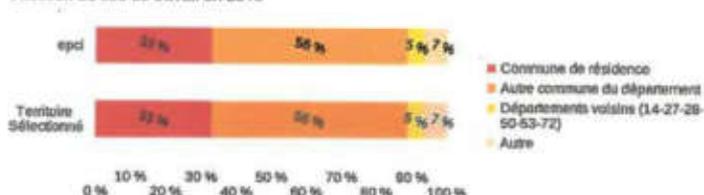


Activité et emploi

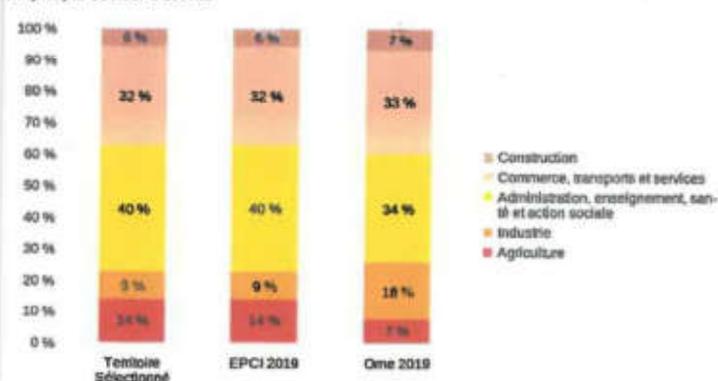
Sources INSEE RP 2009 2019

	2009	2019	Epci 2019	Dépt 2019
Nombre d'actifs de 15 à 64 ans	5 400	5 283	5 283	118 505
Nombre d'emplois	3 904	3 701	3 701	105 064
Taux d'emploi des 15-64 ans	0,65	0,67	0,67	0,64
Indice de concentration d'emplois	80,48	79,78	79,78	101,84

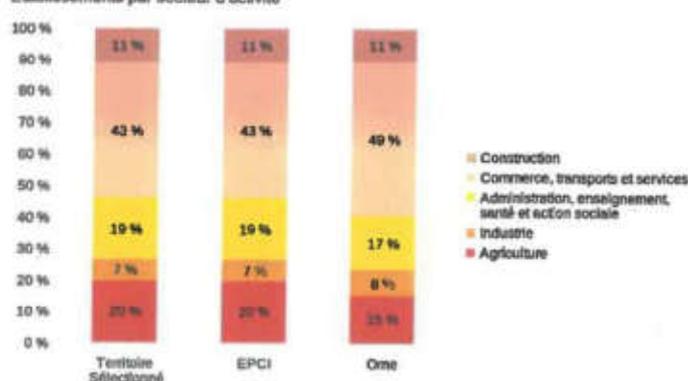
Situation du lieu de travail en 2019



Emploi par secteur d'activité



Établissements par secteur d'activité



Territoire
Aménagement
Agriculture
Environnement - Patrimoine

Urbanisme (au 01/07/2022)

Sources DDT/CPP 2022

Programmes pour l'habitat

Sources DDT/SHC 2022

	CC	PLU	POS	PLUi
Documents d'urbanisme opposables	2	6	0	0

PLUi en cours d'élaboration

Oui

Attention, il peut exister d'autres documents à l'échelle communale en cours d'élaboration ou de révision qui ne sont pas listés ici

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

OPAH en cours - CDC des Sources de l'Orne

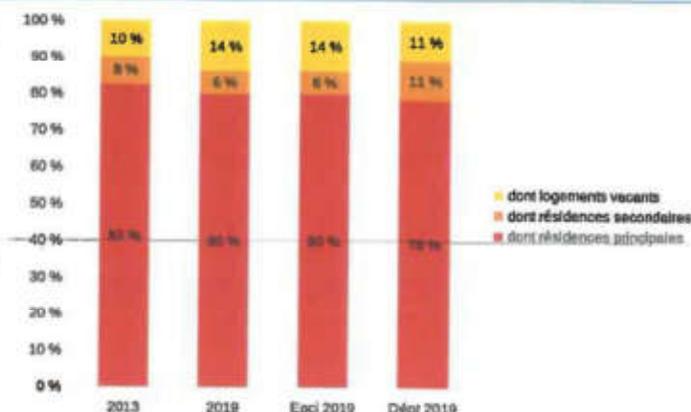
Programme d'Intérêt Général (PIG) : Quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Non
Non

Habitat

Sources INSEE RP2009-RP2014-RP2019-RPLS2021

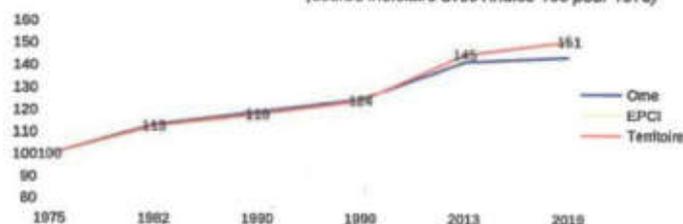
	2013	2019	Epci 2019	Dépt 2019
Nombre de logements	6 216	6 476	6 476	165 100
dont résidences principales	5 122	5 163	5 163	129 193
dont résidences secondaires	481	413	413	17 385
dont logements vacants	613	900	900	18 522
dont maison	5 249	5 358	5 358	131 297
dont appartement	891	1 074	1 074	32 279
dont propriétaires	3 270	3 315	3 315	83 050
dont locataires	1 724	1 718	1 718	44 027



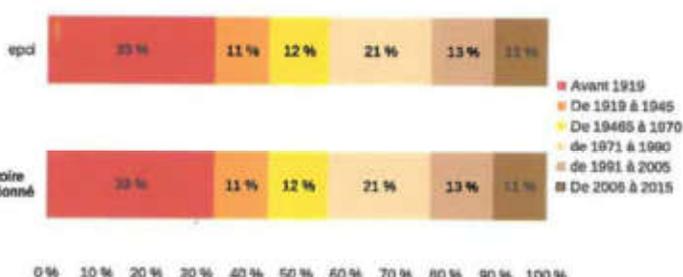
	2020	Epci 2020	Dépt 2020
Parc locatif social public	633	633	21 405
dont vacance de plus de 3 mois	17	17	1 122

Évolution du nombre de logements entre 1975 et 2019

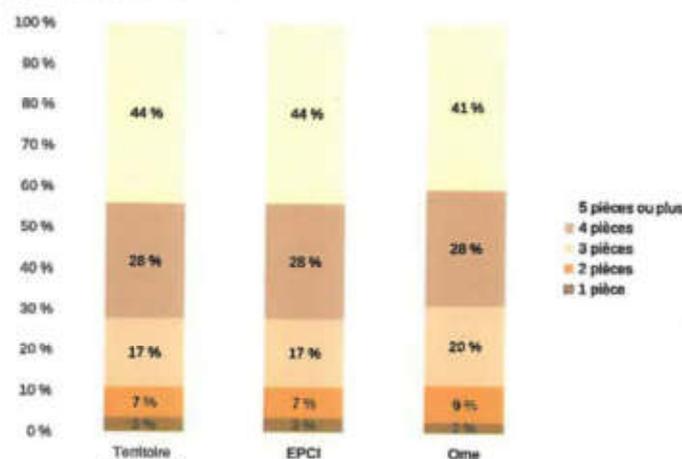
(courbe indiciaire avec l'indice 100 pour 1975)



Époque d'achèvement des logements construits avant 2015



Typologie de l'habitat



Risques et nuisances

Sources DDT/SACR - MTE/ICPE 2021

(hors communes 72 de la CUA)

Plan de Prévention des Risques Inondations	1
Plan de Prévention des Risques Technologiques	0
Plan de Prévention des Risques miniers	0
Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain	0

ICPE Autorisation	4
ICPE Enregistrement	6
Sites classés SEVESO	0
Sites relevant de la directive IED	0

Zones d'activités

Sources Orne développement

	Surf totale (m²)	Surf disponible (m²)	en projet (m²)
Zones d'activités artisanales	95 485	2 357	0
Zones d'activités commerciales	92 224	0	0
Zones d'activités industrielles	5 073	0	0
Zones d'activités mixtes	904 905	603 274	51 104

Appareil commercial et services de base en 2021

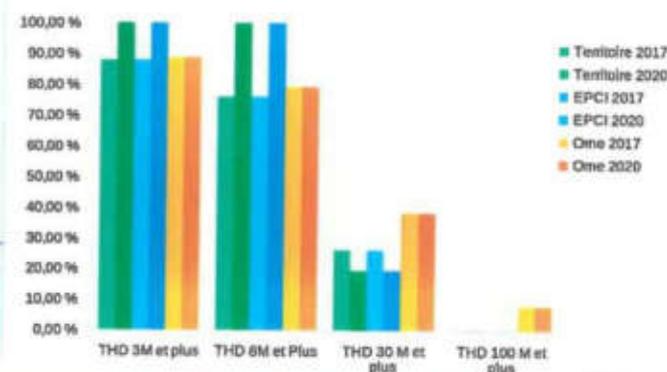
Sources INSEE base permanents des équipements 2021

Banque	5	Garde d'enfants	1	Pharmacie	3	Hôtel	3
Poste (agence, bureau, relais)	5	Écoles primaires	11	Médecin généraliste	8	Camping	2
Police/Gendarmerie	2	Collèges	4	Chirurgien dentiste	3		
Hyper/Supermarché	3	Lycées	4	Urgences	0		
Supérette/Épicerie	4	Bassin de natation	0	Maternité	0		
Boulangerie	13	Cinéma	1	Hébergement personnes âgées	5		
Boucherie/charcuterie	5						

Couverture numérique

Source data.gouv.fr / ARCEP 2017-2020

Comparaison de l'évolution des débits internet - toutes technologies (ADSL, Câble, FTth) en pourcentage de locaux (hors communes 72 de la CUA) (en cours d'actualisation)



Zonages

Sources INAO, DDT/CP

Zone défavorisée simple historique -
Zone défavorisée simple au 01/01/22 -

AOP Camembert de Normandie	18
AOP Pont l'Evêque	21
AOP Livarot	0
AOP Calvados et Pommeau de Normandie	5
AOP Cidre du Pays d'Auge	0
AOP Poire du Domfrontais	0

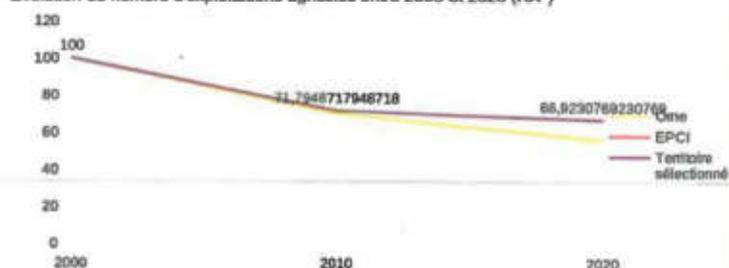
Structures agricoles *

Sources AGRESTE RA 2000 2010, 2020, PAC2022-DDT/SET

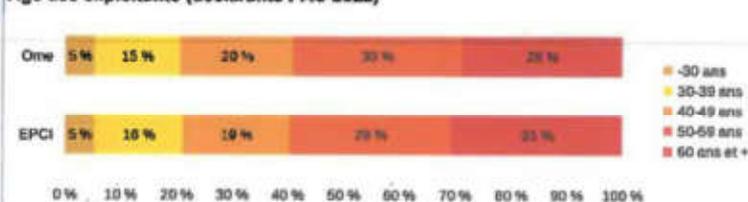
Evolution des exploitations selon le recensement agricole (RA*)

	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations agricoles	390	280	261
Nombre d'UTA	568	415	nd
SAU des exploitants du territoire (ha)	23839	20968	22655

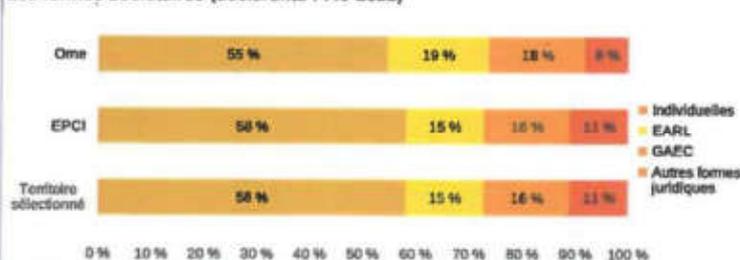
Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2020 (RA*)



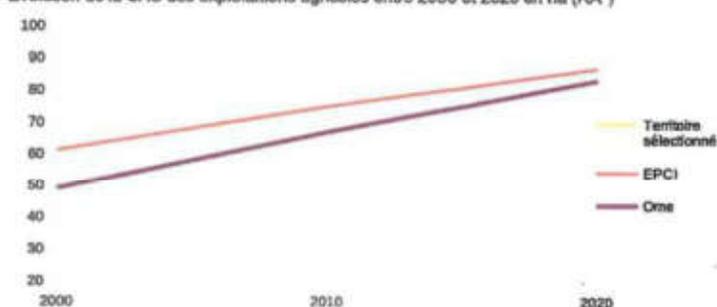
Âge des exploitants (déclarants PAC 2022)



Les formes sociétales (déclarants PAC 2022)



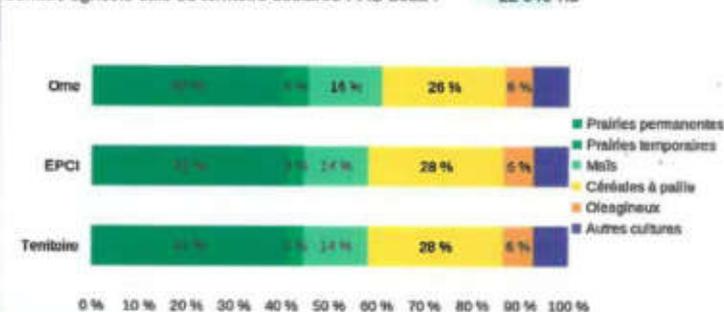
Evolution de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2020 en ha (RA*)



Productions végétales *

Sources PAC2022 - DDT/SET

Surface agricole utile du territoire déclarée PAC 2022 : 22 548 ha

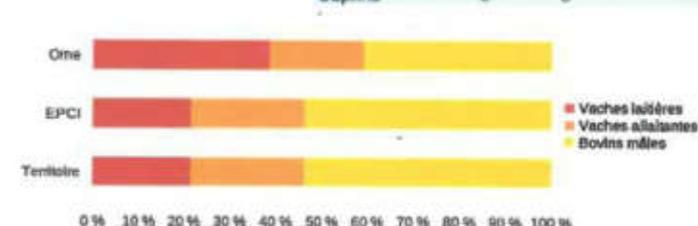


Productions animales

Sources SRISE PAC2021 - DDETSP

Bovins - Ovins - Caprins

	en nb de têtes		
	Territoire	EPCI	Orne
Vaches laitières	2 940	2 940	96 156
Vaches allaitantes	3 396	3 396	51 850
Bovins mâles	7 413	7 413	102 176
Ovins	785	785	2 428
Caprins	5	5	0



Agriculture biologique et MAEC *

Sources PAC 2022 - DDT/SET

Agriculture biologique 2022

	Territoire	EPCI	Orne
Surface agricole déclarée en agriculture biologique (ha)	1 924	1 924	33 207
Surface en herbe déclarée en agriculture biologique (ha)	1 350	1 350	22 702

Mesures agroenvironnementales et climatiques 2020 (MAEC)

	MAE système (ha)	% /SAU	MAE localisées (ha)	%/SAU
Territoire sélectionné	314	1,38 %	369	1,62 %
EPCI	314	1,38 %	369	1,62 %
Orne	10 666	2,84 %	6 947	1,85 %

ICPE élevages

		Territoire	EPCI	Orne
Ateliers vaches laitières	Déclaration	0	0	0
	Enregistrement	0	0	0
	Déclaration	50	50	721
Ateliers engraissement bovins	Enregistrement	0	0	6
	Autorisation	0	0	1
	Déclaration	6	6	76
Ateliers vaches allaitantes	Déclaration	3	3	66
	Enregistrement	0	0	89
	Autorisation	0	0	84
Ateliers porcins	Déclaration	18	18	234
	Enregistrement	1	1	5
	Autorisation	18	1	31

AVERTISSEMENT (*)

Les données issues du recensement agricole (RA) sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes.

Les données du RA2020 sont en cours d'exploitation par les services statistiques et ne sont donc pas disponibles dans leur totalité.

Les données issues des déclarations de surface PAC comportent quelques limites d'interprétation car elles ne couvrent pas tous les domaines (éleviculture, certains secteurs d'arboriculture, etc...) et, elles reposent sur les déclarations des agriculteurs faites pour l'obtention d'aides publiques.

Energie		Sources DDT/MATTE		Patrimoine bâti		Sources DDT/CP	
Plan climat air énergie territorial (EPCI à obligation)	Non			SPR		Essay	
Contrats d'objectifs territoriaux de développement des énergies renouvelables (COT EnR)	Non			Label « petite cité de caractère »		Sées	
Plan paysage (en lien avec le développement écon)	EPCI lauréat			Label « Les plus beaux villages de France »		Non	
Eau		Sources DDT/SEB		Paysages		Sources DDT/CP	
SDAGE	-			Parc naturel régional			
SAGE(s)	-			Sites inscrits		Domaine de Blanchelande, à Montmerai	
Zone vulnérable directive « nitrates »	-					Domaine de Villiers, à Essay	
Zones de répartition des eaux	-					Propriété de la Couvrière, à Montmerai	
Captages d'eau potable				Sites classés		Chapelle et cimetière du Vieux-Montmerai	
Maître d'ouvrage	Gestionnaire		nb			Lavoir, cour des fontaines et maison de maître de l'ancien curé	
-	-		6			Propriété de la Couvrière à Montmerai	
-	-		0				
-	-		10				
Bassins d'alimentation de captages prioritaires :	-						
	-						
	-						
	-						
Nombre de stations d'épuration	10						
Biodiversité		Sources DREAL - DDT/SEB					
Natura 2000				Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)			
Zones spéciales de conservation				Rivière la Cance et ses affluents			
Sites	Surface (ha)	% de surface/territoire		Rivière la Briante			
Bocages et vergers du sud Pays d'Auge	47	0,13 %		-			
Haute vallée de l'Orne et affluents	6 638	18,65 %		-			
Sites d'Ecouves	676	1,90 %		Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)			
	0	0,00 %		surface (ha)		% de surface/territoire	
Zone de protection spéciale				Type 1	827	2,81 %	
	0	0,00 %		Type 2	8 066	22,73 %	

EN SAVOIR PLUS

Base BANATIC (base nationale sur l'intercommunalité)

Informations sur tous les groupements de collectivités territoriales, portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php>

DREAL Normandie

Base communale :

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

INSEE

Comparateur de territoire

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599>

Observations et statistiques du CGDD

Données en lignes :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

L'observatoire des territoires du CGET

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>

NB

Le symbole « - » concerne des données manquantes ou inadaptées à l'échelle du territoire étudié.

Les mentions « oui » et « non » indiquent si le territoire étudié est concerné, pour sa totalité ou pour partie, par l'objet en question.

Un Ctrl+clic sur le symbole permet d'accéder aux cartes correspondant à la thématique

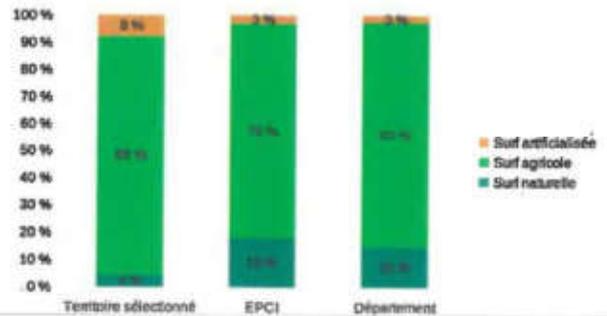
Territoire
Aménagement
Agriculture
Environnement – Patrimoine

Situations administratives et fonctionnelles

Sources AMO, INSEE, Corine Land Cover 2018

Maire/Président	Mostefa MAACHI
Adresse	Place du Général-de-Gaule, BP 36, 61500 Sées
Téléphone / Fax	02 33 81 79 70 / 02 33 81 79 70
Courriel	mairie@sees.fr
Site Internet	
Arrondissement	Alençon
Canton	Sées
Conseillers départementaux	Claude Duval - Jocelyne Benoit
Intercommunalité	CC des Sources de l'Orne
Président	Jean-Pierre FONTAINE
Basin de vie en 2022	Sées
Zonage en aire urbaine en 2020	Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
Unité urbaine en 2020	Commune appartenant à une unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
Zone d'emploi en 2020	Alençon

Occupation de l'espace - Corine Land Cover 2018



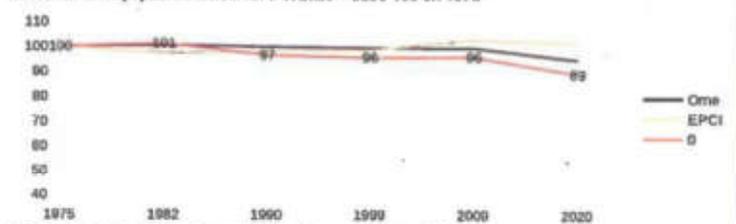
Superficie totale du territoire : 40,31 km²

Socio-démographie

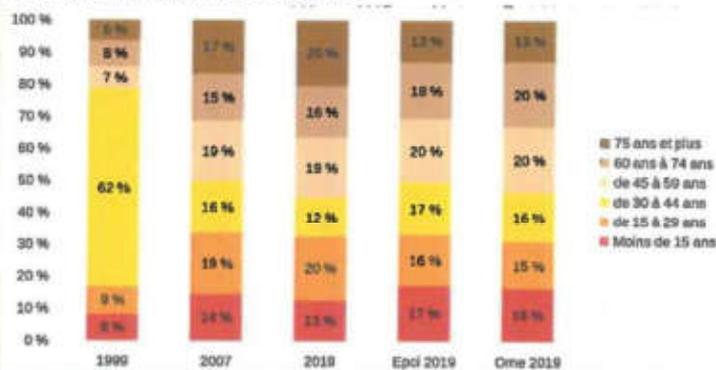
Sources INSEE RP 1975 1982 1990 1999 2009 2020

	1999	2020	EPCI 2020	Dépt 2020
Population	4 504	4 199	11 919	278 475
Densité (hab/km ²)	111,734	104,168	33,49444991	46,08
Nombre de ménages	2 018	1 933	5 250	129 173
Nombre de personnes par ménage	1,96906	1,92413	2,178755024	2,10
Revenu fiscal médian par unité de consommation	17 940	19 180	19 240	

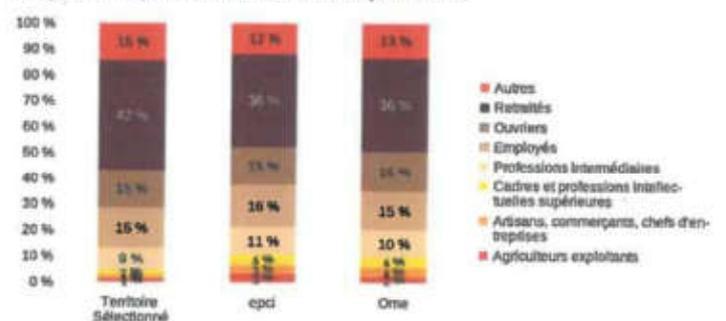
Évolution de la population entre 1975 et 2020 – base 100 en 1975



Tranches d'âges des populations de 1999 à 2019



Catégories socio-professionnelles des 15 ans et plus en 2019

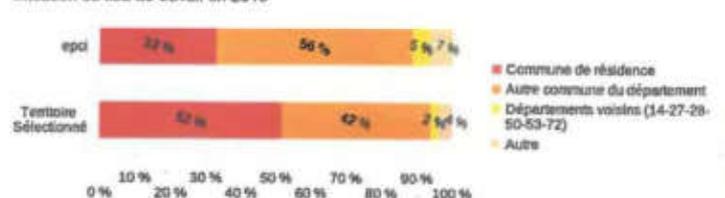


Activité et emploi

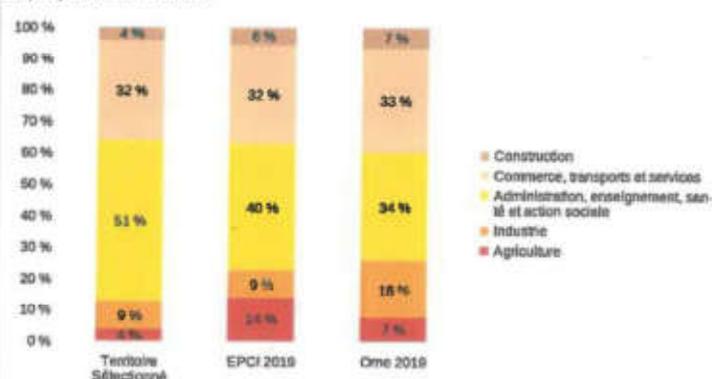
Sources INSEE RP 2009 2019

	2009	2019	EPCI 2019	Dépt 2019
Nombre d'actifs de 15 à 64 ans	1 881	1 703	5 283	118 505
Nombre d'emplois	2 394	2 081	3 701	105 054
Taux d'emploi des 15-64 ans	0,80	0,60	0,67	0,64
Indice de concentration d'emplois	146,66	145,03	79,76	101,64

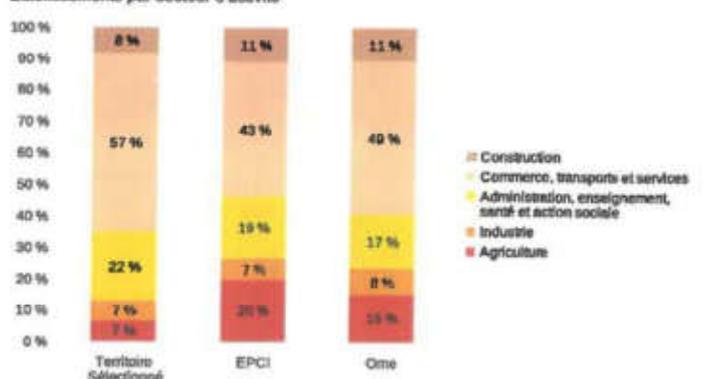
Situation du lieu de travail en 2019



Emploi par secteur d'activité



Établissements par secteur d'activité



Territoire
Aménagement
Agriculture
Environnement - Patrimoine

Urbanisme (au 01/07/2022)

Sources DDT/CPP 2022

Programmes pour l'habitat

Sources DDT/SHC 2022

	CC	PLU	POS	PLUI
Documents d'urbanisme opposables	0	1	0	0

PLUI en cours d'élaboration ouï

Attention, il peut exister d'autres documents à l'échelle communale en cours d'élaboration ou de révision qui ne sont pas listés ici

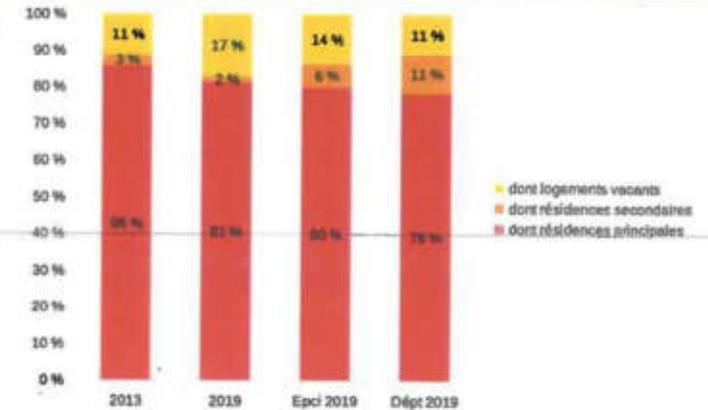
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Programme d'Intérêt Général (PIG) :
Quartiers prioritaires de la ville (QPV)

OPAH en cours – CDC des Sources de l'Orne
Non
Non

Habitat

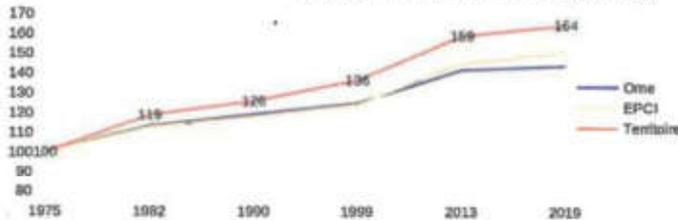
Sources INSEE RP2009-RP2014-RP2019-RPLS2021

	2013	2019	Epci 2019	Dépt 2019
Nombre de logements	2 302	2 384	6 476	165 100
dont résidences principales	1 972	1 935	5 163	129 193
dont résidences secondaires	75	39	413	17 385
dont logements vacants	255	411	900	18 522
dont maison	1 468	1 520	5 358	131 297
dont appartement	783	853	1 074	32 279
dont propriétaires	852	840	3 315	83 050
dont locataires	1 066	1 040	1 718	44 027



	2020	Epci 2020	Dépt 2020
Parc locatif social public	497	633	21 405
dont vacance de plus de 3 mois	16	17	1 122

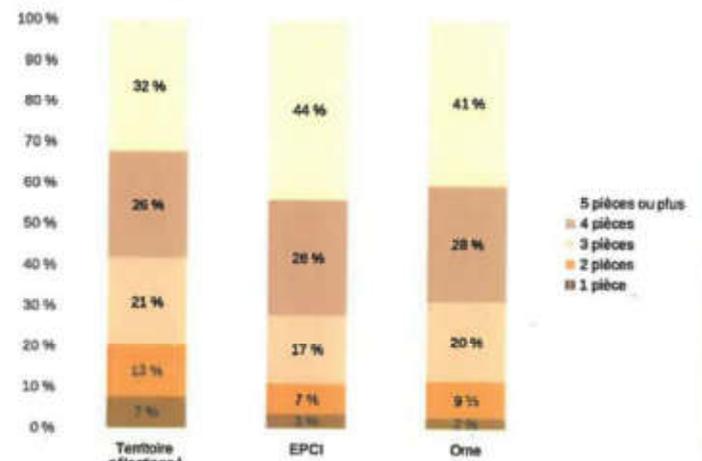
Évolution du nombre de logements entre 1975 et 2019 (courbe indiciaire avec l'indice 100 pour 1975)



Époque d'achèvement des logements construits avant 2015



Typologie de l'habitat



Risques et nuisances

Sources DDT/SACR - MTEs-ICPE 2021

(hors communes 72 de la CUA)

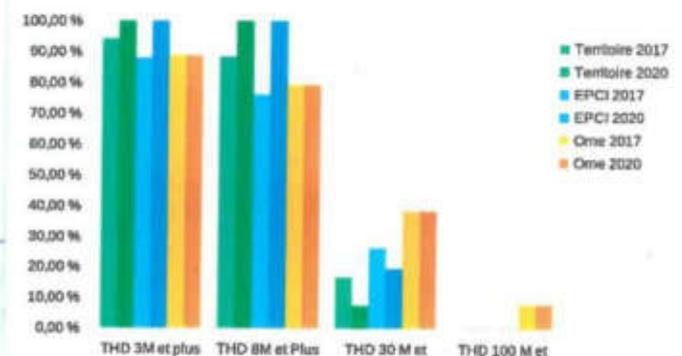
Plan de Prévention des Risques Inondations	PPRI de l'Orne
Plan de Prévention des Risques Technologiques	Non
Plan de Prévention des Risques miniers	Non
Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain	Non

ICPE Autorisation	2
ICPE Enregistrement	1
Sites classés SEVESO	0
Sites relevant de la directive IED	0

Couverture numérique

Source data.gouv.fr / ARCEP 2017-2020

Comparaison de l'évolution des débits Internet - toutes technologies (ADSL, Câble, Fibre) en pourcentage de locaux (hors communes 72 de la CUA) (en cours d'actualisation)



Zones d'activités

Sources Orne développement

	Surf totale (m²)	Surf disponible (m²)	en projet (m²)
Zones d'activités artisanales	0	0	0
Zones d'activités commerciales	0	0	0
Zones d'activités industrielles	0	0	0
Zones d'activités mixtes	818 216	603 274	0

Appareil commercial et services de base en 2021

Sources INSEE base permanente des équipements 2021

Banque	5	Garde d'enfants	1	Pharmacie	2	Hôtel	2
Poste (agence, bureau, relais)	1	Écoles primaires	4	Médecin généraliste	5	Camping	1
Police/Gendarmerie	1	Collèges	4	Chirurgien dentiste	2		
Hyper/Supersmarché	3	Lycées	4	Urgences	0		
Supérette/Épicerie	1	Bassin de natation	0	Maternité	0		
Boulangerie	6	Cinéma	1	Hébergement personnes âgées	4		
Boucherie/charcuterie	3						

Zonages

Sources INAO, DDT/CPP

Zone défavorisée simple historique	Non
Zone défavorisée simple au 01/01/22	Oui

AOP Camembert de Normandie	Non
AOP Pont l'Évêque	Oui
AOP Livarot	Non
AOP Calvados et Pommeau de Normandie	Oui
AOP Cidre du Pays d'Auge	Non
AOP Poiré du Domfrontais	Non

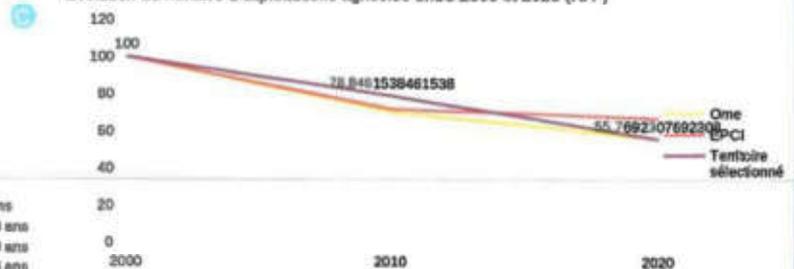
Structures agricoles *

Sources AGRESTE RA 2000 2010, 2020, PAC2022-DDT/SET

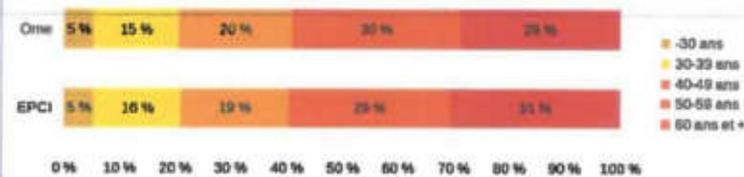
Evolution des exploitations selon le recensement agricole (RA*)

	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations agricoles	52	41	29
Nombre d'UTA	78	54	nd
SAU des exploitants du territoire (ha)	3626	3709	2990

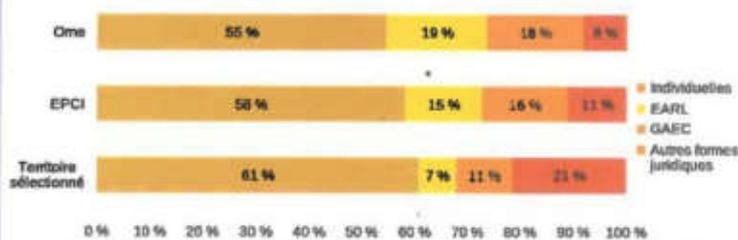
Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2020 (RA*)



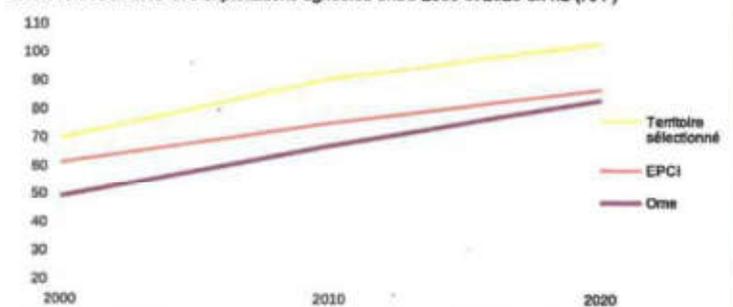
Âge des exploitants (déclarants PAC 2022)



Les formes sociétales (déclarants PAC 2022)



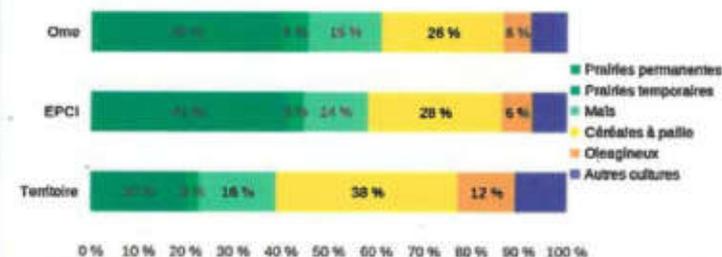
Evolution de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2020 en ha (RA*)



Productions végétales *

Sources PAC2022 - DDT/SET

Surface agricole utile du territoire déclarée PAC 2022 : 2 975 ha



Productions animales

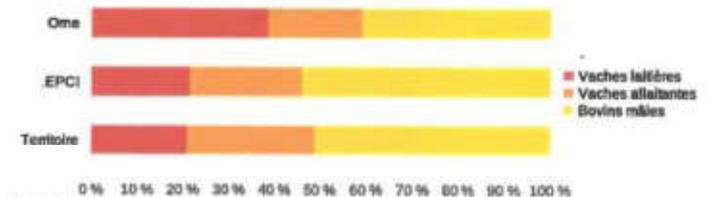
Sources SRISE PAC2021 - DDETSPP

Bovins - Ovins - Caprins

(S : secret statistique)

(Seuil de déclaration PAC des OVICAP : 25 têtes)

	en nb de têtes		
	Territoire	EPCI	Orme
Vaches laitières	163	2 940	96 156
Vaches allaitantes	220	3 396	51 850
Bovins mâles	399	7 413	102 176
Ovins	S	785	2 428
Caprins	S	S	0



Agriculture biologique et MAEC *

Sources PAC 2022 - DDT/SET

Agriculture biologique 2022

	Territoire	EPCI	Orme
Surface agricole déclarée en agriculture biologique (ha)	128	1 924	33 297
Surface en herbe déclarée en agriculture biologique (ha)	18	1 350	22 702

Mesures agroenvironnementales et climatiques 2020 (MAEC)

	MAE système (ha)	% /SAU	MAE localisée (ha)	%/SAU
Territoire sélectionné	0	0,00 %	32	1,05 %
EPCI	314	1,38 %	369	1,62 %
Orme	10 666	2,84 %	6 947	1,85 %

ICPE élevages

		Territoire	EPCI	Orme
Ateliers vaches laitières	Déclaration	0	0	0
	Enregistrement	0	0	0
Ateliers engraissement bovins	Déclaration	6	50	721
	Enregistrement	0	0	6
Ateliers vaches allaitantes	Autorisation	0	0	1
	Déclaration	0	8	76
Ateliers porcins	Déclaration	0	3	66
	Enregistrement	0	0	89
Ateliers volailles	Autorisation	0	0	84
	Déclaration	1	18	234
	Enregistrement	0	1	5
	Autorisation	1	1	31

AVERTISSEMENT (*)

Les données issues du recensement agricole (RA) sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes.
Les données du RA2020 sont en cours d'exploitation par les services statistiques et ne sont donc pas disponibles dans leur totalité.
Les données issues des déclarations de surface PAC comportent quelques limites d'interprétation car elles ne couvrent pas tous les domaines (éleviculture, certains secteurs d'arboriculture, etc...) et, elles reposent sur les déclarations des agriculteurs faites pour l'obtention d'aides publiques.

Energie

Sources DDT/MATTE

Patrimoine bâti

Sources DDT/MATTE

Plan climat air énergie territorial (EPCI à obligation)	Non	SPR	Non
Contrats d'objectifs territoriaux de développement des énergies renouvelables (COT EnR)	Non	Label « petite cité de caractère »	Oui
Plan paysage (en lien avec le développement éolien)	CC des Sources de l'Orne	Label « Les plus beaux villages de France »	Non

Eau

Sources DDT/SEB

Paysages

Sources DDT/SEB

SDAGE	SEINE-NORMANDIE	Parc naturel régional	PNR Normandie-Maine
SAGE(s)	Sarthe amont, Orne amont	Sites inscrits	
Zone vulnérable directive « nitrates »	oui	Sites classés	Lavoir, cour des fontaines et maison de maître de l'école
Zones de répartition des eaux	Neppes des calcaires du bajo-bathonien		
Captages d'eau potable			
Maître d'ouvrage	Gestionnaire		
CDC DES SOURCES DE L'ORNE	STGS SARL		
Bassins d'alimentation de captages prioritaires AAC Sées			
Nombre de stations d'épuration	1		

Biodiversité

Sources DREAL - DDT/SEB

Natura 2000

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Zones spéciales de conservation		
Site	Surface (ha)	% de surface/territoire
Haute vallée de l'Orne et affluents	696	22,23 %
	0	0,00 %
	0	0,00 %
		0,00 %
Zone de protection spéciale		
	0	0,00 %

Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

	surface (ha)	% de surface/territoire
Type 1	0	0,00 %
Type 2	170	4,23 %

EN SAVOIR PLUS

Base BANATIC (base nationale sur l'intercommunalité)

Informations sur tous les groupements de collectivités territoriales, portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/accueil/index.php>

DREAL Normandie

Base communale :

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

INSEE

Comparateur de territoire

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599>

Observations et statistiques du CGDD

Données en lignes :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

L'observatoire des territoires du CGET

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>

NB

Le symbole « - » concerne des données manquantes ou inadaptées à l'échelle du territoire étudié.

Les mentions « oui » et « non » indiquent si le territoire étudié est concerné, pour sa totalité ou pour partie, par l'objet en question.

Un Ctr+clic sur le symbole  permet d'accéder aux cartes correspondant à la thématique

ANNEXE 2
Fiches Actions

FICHE ACTION n° : 1

AMENAGEMENT DE L'ORNE AU VIVIER

Orientation stratégique (et n°)	1 - Développer durablement la ville centre
Action nom	Aménagement de l'Orne au Vivier
Action n°	1
Statut	Validée/ (En projet avec une réflexion de prolongement)
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Communauté de Communes des Sources de l'orne ⇒ Contact/Référent : 'Jordan Huret' jordan.huret@cc-sourcesdelorne.fr ⇒ Référent : Camille ROULLIER – camille.roullier@cc-sourcesdelorne.fr Ville de Sées ⇒ Référent : Jacques CHARRIER – espaces.verts@sees.fr
Description de l'action	<p>Historique : Le Vivier situé en plein cœur du Centre-Ville comporte une place bordée par le Fleuve « Orne » et est accessible aux véhicules légers par une passerelle en bois. Cette passerelle est équipée d'un système hydraulique composé de 2 vannes de 45 cm de haut pour 1,70 m de large chacune. Ce système est encore fonctionnel et est manœuvré par les agents de la Ville de Sées.</p> <p>En position fermée, ces vannes créent une retenue d'eau sur environ 300 m. Les usages et la gestion actuelle génèrent des impacts négatifs sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.</p> <p>A la recherche de solution pour réduire les désordres provoqués par cette retenue d'eau, la Ville de Sées a sollicité la CdC des Sources de l'Orne compétente dans la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (compétence GEMAPI).</p> <p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renaturer le site du Vivier via le déblocage de la retenue d'eau et l'installation de boudins végétalisés pour recréer un lit au cours d'eau. <p>Ce projet marque un changement de perception de ce que peut être la nature en ville, notamment en faisant le choix de retrouver des écosystèmes résilient, fonctionnels et diversifiés qui fourniront de nombreux services à la Société : Lutte contre le changement climatique, gestion des risques naturels, la santé,</p>

	l'approvisionnement en eau... tout en permettant de préserver et de restaurer la biodiversité.																																							
Objectif de l'action	<p>Amélioration de la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réactivation de la dynamique du cours d'eau par la reprise du transport solide. - Diversification des écoulements et des habitats du lit mineur - Diversification des profils en travers - Restauration du régime des eaux <p>Créer des conditions favorables au développement de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration d'un écosystème d'eau courante favorable eu retour d'espèces typiques au dépend des espèces « d'étang » - Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques - Permettre un brassage génétique des populations reconnectées - Reconquête des zones humides fonctionnelles dans l'emprise de l'ancienne retenue - Amélioration des capacités auto-épuratoires - Suppression des nuisances liées à la retenue (eutrophisation, réchauffement, évaporation...) <p>Donner aux habitants un espace de vie de qualité et créateur de bien-être.</p>																																							
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'identité de la Ville avec l'eau en centralité, préserver les ressources et l'environnement de la commune, offrir des espaces publics de qualité, valoriser le patrimoine naturel, améliorer le cadre de vie des habitants																																							
Partenaires	Communauté de Communes des Sources de l'Orne Agence de l'Eau Seine Normandie Région/Europe Parc Naturel Régional Normandie-Maine																																							
Dépenses prévisionnel/définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de chantier</td> <td>Ft</td> <td>500,00 €</td> <td>1</td> <td>500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ensemencement</td> <td>m²</td> <td>0,50 €</td> <td>450</td> <td>225,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fascine d'hélophyte</td> <td>ml</td> <td>190,00 €</td> <td>120</td> <td>22 800,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL HT</td> <td>23 525,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TVA 20%</td> <td>4 705,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL TTC</td> <td>28 230,00 €</td> </tr> </tbody> </table>					Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)	Installation de chantier	Ft	500,00 €	1	500,00 €	Ensemencement	m ²	0,50 €	450	225,00 €	Fascine d'hélophyte	ml	190,00 €	120	22 800,00 €	TOTAL HT				23 525,00 €	TVA 20%				4 705,00 €	TOTAL TTC				28 230,00 €
Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)																																				
Installation de chantier	Ft	500,00 €	1	500,00 €																																				
Ensemencement	m ²	0,50 €	450	225,00 €																																				
Fascine d'hélophyte	ml	190,00 €	120	22 800,00 €																																				
TOTAL HT				23 525,00 €																																				
TVA 20%				4 705,00 €																																				
TOTAL TTC				28 230,00 €																																				
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agence de l'eau Seine Normandie</td> <td>60%</td> <td>14 115,00</td> </tr> <tr> <td>Région/Europe</td> <td>30%</td> <td>7 057,50</td> </tr> <tr> <td>CdC des Sources e l'Orne</td> <td>10%</td> <td>2 352,50</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>23 525,00</td> </tr> </tbody> </table>					Organisme	%	Montant	Agence de l'eau Seine Normandie	60%	14 115,00	Région/Europe	30%	7 057,50	CdC des Sources e l'Orne	10%	2 352,50	TOTAL		23 525,00																				
Organisme	%	Montant																																						
Agence de l'eau Seine Normandie	60%	14 115,00																																						
Région/Europe	30%	7 057,50																																						
CdC des Sources e l'Orne	10%	2 352,50																																						
TOTAL		23 525,00																																						

<p>Calendrier</p>	<p>Travaux réalisés en octobre 2023 Maintenance/Entretien possible 2025 ?</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Fiche-action inscrite dans le CRTE</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Indicateurs de suivi : Gestion des flux de visiteurs, Suivi du nombre de manifestations publiques réalisées (diagnostic avant/après)</p> <p>Diagnostic sur la biodiversité (faune et flore), Solliciter expertise du PNR ?</p>
<p>Annexes</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="text-align: center; font-size: small;">Figure 2 : Vue de l'ancien site de la fontaine</p> <div style="display: flex; justify-content: center; margin: 20px 0;">  </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 45%;"> <p><i>AVANT</i></p>  <ul style="list-style-type: none"> - Substrat rocheux et homogène - Diversification du substrat et diversification de l'écologie de fond de lit - Réduction de l'écoulement et création d'un environnement plus favorable - Diversification du substrat et diversification de l'écologie de fond de lit </div> <div style="width: 45%;"> <p><i>APRÈS</i></p>  </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div style="width: 45%;"> <p><i>AVANT</i></p>  <ul style="list-style-type: none"> - Absence de végétation - Réalisation de zones de flore variées - Échelles diverses - Création d'habitats favorables - Élimination de l'eau - Plantes vivaces </div> <div style="width: 45%;"> <p><i>APRÈS</i></p>  </div> </div> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Figure 3 : Diagnostic avant/après de l'ancien site de la fontaine</p>

FICHE ACTION n° : 2

REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE

Orientation stratégique	1 - Développer durablement la ville centre 2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale
Action nom	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville – Rénovation énergétique
Action n°	2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche action	Ville de Sées
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>L'hôtel de ville a été construit en 1848 aux portes de la cathédrale, en plein Centre-Ville. Ce bâtiment n'est plus aux normes à bien des niveaux et nécessite des travaux.</p> <p>La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu national. La Collectivité s'inscrit dans la démarche d'économies d'énergie de deux manières :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En vendant le foncier non indispensable à des investisseurs privés qui ont une capacité financière pour rénover (ex : l'ancienne trésorerie) 2. En réalisant des travaux de rénovation <p>Les actions à prévoir</p> <p>L'Hôtel de Ville abrite les locaux administratifs. Il a été construit en 1848. Il a fait l'objet de travaux d'amélioration et d'entretien régulier.</p> <p>Le projet consiste à rénover les bureaux de manière à améliorer la consommation énergétique et rendre les espaces de bureaux adaptés aux usages par une mise aux normes.</p> <p>La commune engagera une étude de faisabilité, afin de définir, dans un premier temps, le programme de travaux nécessaires, ainsi que le budget estimé</p>
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Economie d'énergie - Amélioration du confort des agents au travail - Amélioration l'accueil des administrés en préservant la confidentialité - Amélioration de l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap - Amélioration du DPE
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'identité de la Ville en offrant des espaces publics de qualité, valoriser le patrimoine architectural Améliorer le cadre de vie des habitants
Partenaires	Cabinet d'architecte (à définir)

	<p>Cabinet d'études (à définir) Etat Banque des Territoires ADEME CAUE (à solliciter) – Aide en Ingénierie</p>
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	Projet qui s'étendra sur la période fin 2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fonds Verts ? Renforcer la performance environnementale (réhabilitation thermique des bâtiments publics)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des financements - Consommation énergétique : - Diagnostic en amont - A la fin des travaux (DPE) - Techniques d'enquête
Annexes	 

FICHE ACTION n° : 3

CREATION DE DEUX PISTES DE PADEL TENNIS

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale																																						
Action nom	Création de deux pistes de Padel tennis																																						
Action n°	3																																						
Statut	engagée																																						
Niveau de priorité	Fort																																						
Pilotage de la fiche-action	Ville de Sées ⇒ Référent : Service Technique – servicestechniques@sees.fr																																						
Description de l'action	La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour redynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ces pistes de Padel sont situées au stade Pierre Sarraute. La construction de ces 2 pistes de Padel tennis permet à la ville d'être homologuée « Centre Départemental de Padel »																																						
Objectifs de l'Action	- Améliorer et diversifier l'offre sportive des habitants																																						
Conséquence sur la fonction de centralité	- Renforcement de l'Attractivité Territoriale - Mise en valeur d'une culture sportive vis-à-vis de la jeunesse - Développement de la Cohésion sociale et de l'Intégration																																						
Partenaires	ANS LIGUE DE TENNIS REGION NORMANDIE																																						
Dépenses prévisionnelles/définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Création pistes Padel</td> <td></td> <td>140 952,05 €</td> <td>1</td> <td>140 952,05 €</td> </tr> <tr> <td>Automatisation portes et éclairage</td> <td></td> <td>17 187,89 €</td> <td>1</td> <td>14 323,24 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TOTAL HT</td> <td>155 275,29 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TVA 20%</td> <td>31 055,06 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TOTAL TTC</td> <td>186 330,35 €</td> </tr> </tbody> </table>				Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)	Création pistes Padel		140 952,05 €	1	140 952,05 €	Automatisation portes et éclairage		17 187,89 €	1	14 323,24 €					0,00 €				TOTAL HT	155 275,29 €				TVA 20%	31 055,06 €				TOTAL TTC	186 330,35 €
Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)																																			
Création pistes Padel		140 952,05 €	1	140 952,05 €																																			
Automatisation portes et éclairage		17 187,89 €	1	14 323,24 €																																			
				0,00 €																																			
			TOTAL HT	155 275,29 €																																			
			TVA 20%	31 055,06 €																																			
			TOTAL TTC	186 330,35 €																																			

Plan de financement prévisionnel	<table border="1" data-bbox="563 255 1297 506"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANS</td> <td>61,53%</td> <td>95 543,00</td> </tr> <tr> <td>LIGUE DE TENNIS</td> <td>1,32%</td> <td>2 049,00</td> </tr> <tr> <td>REGION</td> <td>12,88%</td> <td>20 000,00</td> </tr> <tr> <td>VILLE - autofinancement</td> <td>24,27 %</td> <td>37 683, 29</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>155 275,29</td> </tr> </tbody> </table>	Organisme	%	Montant	ANS	61,53%	95 543,00	LIGUE DE TENNIS	1,32%	2 049,00	REGION	12,88%	20 000,00	VILLE - autofinancement	24,27 %	37 683, 29	TOTAL		155 275,29
Organisme	%	Montant																	
ANS	61,53%	95 543,00																	
LIGUE DE TENNIS	1,32%	2 049,00																	
REGION	12,88%	20 000,00																	
VILLE - autofinancement	24,27 %	37 683, 29																	
TOTAL		155 275,29																	
Calendrier	Travaux effectués en 2023																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation et suivi d'animation																		
Annexes																			

FICHE ACTION n° : 4

CREATION D'UN TERRAIN FOOT 5

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale																												
Action nom	Création d'un terrain Foot 5																												
Action n°	4																												
Statut	Engagé																												
Niveau de priorité	Médian																												
Pilotage de la fiche-action	Ville de Sées ⇒ Référent : Service Technique – servicetechniques@sees.fr																												
Description de l'action	La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour redynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ce terrain de Foot 5 sera situé au stade Pierre Sarraute à côté des 2 pistes de Padel Tennis.																												
Objectifs de l'Action	- Améliorer et diversifier l'offre sportive des habitants																												
Conséquence sur la fonction de centralité	- Renforcement de l'Attractivité Territoriale - Mise en valeur d'une culture sportive vis-à-vis de la jeunesse - Développement de la Cohésion sociale et de l'Intégration																												
Partenaires	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) ANS																												
Dépenses prévisionnelles/Définitives	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Création et installation terrain</td> <td></td> <td>115 770,00 €</td> <td>1</td> <td>115 770,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TOTAL HT</td> <td>115 770,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TVA 20%</td> <td>23 154,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>TOTAL TTC</td> <td>138 924,00 €</td> </tr> </tbody> </table>				Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)	Création et installation terrain		115 770,00 €	1	115 770,00 €				TOTAL HT	115 770,00 €				TVA 20%	23 154,00 €				TOTAL TTC	138 924,00 €
Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)																									
Création et installation terrain		115 770,00 €	1	115 770,00 €																									
			TOTAL HT	115 770,00 €																									
			TVA 20%	23 154,00 €																									
			TOTAL TTC	138 924,00 €																									

Plan de financement prévisionnel/Définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANS</td> <td>43,19</td> <td>50 000,00</td> </tr> <tr> <td>FAFA</td> <td>25,9</td> <td>30 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>VILLE - autofinancement</td> <td>30.89</td> <td>35 770,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>115 770,00</td> </tr> </tbody> </table>			Organisme	%	Montant	ANS	43,19	50 000,00	FAFA	25,9	30 000,00				VILLE - autofinancement	30.89	35 770,00	TOTAL		115 770,00
	Organisme	%	Montant																		
	ANS	43,19	50 000,00																		
	FAFA	25,9	30 000,00																		
	VILLE - autofinancement	30.89	35 770,00																		
TOTAL		115 770,00																			
Calendrier	Dossier des subventions lancées (en attente de notification des subventions) – Travaux prévus 2024																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation et suivi d'animation																				

FICHE ACTION n° : 5

RENOVATION DU CINEMA REX

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale														
Action nom	RENOVATION DU CINEMA														
Action n°	5														
Statut	Engagé														
Niveau de priorité	Fort														
Pilotage de la fiche-action	Ville de Sées														
Description de l'action	<p>Contexte La Ville de Sées a effectué en 2021 des travaux d'électricité, de remplacement des fauteuils et du revêtement du sol.</p> <p>Les actions à prévoir Dans la continuité de ces travaux, le remplacement de la porte d'entrée par une porte à vantaux coulissants ainsi que l'automatisation des doubles portes pour faciliter l'accessibilité de l'équipement et de la salle de projection est pris en charge par la ville sur la budget 2023</p> <p>Des travaux complémentaires sont pris en charge par l'Association « Sées du ciné » : mise aux normes des sanitaires ; Système audio en cabine caisse ; système d'audio description pour la salle de cinéma</p>														
Objectifs de l'Action	- Obtenir la marque Etat – Tourisme – et Handicap														
Partenaires	Europe (Fonds Leader) Association Sées du Ciné														
Dépenses prévisionnelles/ définitives	30 028 € HT - 36 033,60 € TTC														
Plan de financement prévisionnel/ Définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe (Fonds Leader)</td> <td>80%</td> <td>24 022,40</td> </tr> <tr> <td>Ville</td> <td>20%</td> <td>6 005,60</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>30 028,00</td> </tr> </tbody> </table>			Organisme	%	Montant	Europe (Fonds Leader)	80%	24 022,40	Ville	20%	6 005,60	TOTAL		30 028,00
Organisme	%	Montant													
Europe (Fonds Leader)	80%	24 022,40													
Ville	20%	6 005,60													
TOTAL		30 028,00													
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2023														
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Entrées avant et après travaux														

Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'identité de la Ville en offrant des espaces publics de qualité, valoriser le patrimoine de la Ville Améliorer le cadre de vie des habitants
Annexes	

FICHE ACTION n° : 6

ACCES A LA CULTURE – MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « CULTURE »

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale
Action nom	Accès à la culture – mise en place d'un groupe de travail « culture »
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Sées, CdC (Réfèrent M. ROBIEUX élu à la culture)
Description de l'action	<p>Contexte La culture se trouve au cœur des enjeux actuels sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir.</p> <p>Les actions à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Afin de dynamiser la vie culturelle locale, un groupe de travail « culture » sera formée avec les élus et les partenaires du territoire pour réfléchir à la mise en place d'actions permettant d'offrir aux habitants un lieu convivial avec des activités culturelles autres que celles qui existent déjà sur le territoire (musée, site historique, médiathèque, école de musique, cinéma...) comme par exemple, la mise en place d'une micro-folie qui pourrait être basée à Sées ou bien être mobile au sein de l'EPCI. D'autres pistes d'actions devront être étudiées afin de répondre au mieux aux habitants et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques. • Possibilité de mettre en place un groupe de travail « culture et tourisme » Les répartitions du groupe sont en cours de réflexion.
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre culturelle sur le territoire - Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques - Proposer un meilleur accès à la culture - Développer un ensemble d'action visant à reconnaître et valoriser les références culturelles des habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'identité de la Ville en proposant une offre culturelle variée s'adressant à tout public.
Pilotage de la fiche-action	Etat – DRAC - Département
Dépenses prévisionnelles	A définir

Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Diagnostic : <ul style="list-style-type: none">- Nombre et proportion d'habitants accédant à des lieux de culture- Nombre et proportion d'habitant pratiquant des activités culturelles

FICHE ACTION n° : 7

MICRO-FOLIE / CULTURE

Orientation stratégique	2 Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale
Action nom	Accès à la culture – mise en place d'un groupe de travail « culture »
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Pilotage de la fiche-action	Ville de Sées
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>Le Projet Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration directe avec 12 différents établissements culturels nationaux fondateurs différents.</p> <p>Chaque Micro-Folie s'articule autour de son musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures, sciences, spectacle vivant. C'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité.</p> <p>Les actions à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Définir l'itinérance du dispositif _ Transversalité avec les autres FA _ Désignation d'un Groupe de Travail _ Développer des outils éducatifs _ Intégration des Nouvelles technologies (réalité virtuelle, QR code, etc.) _ Définir une stratégie culturelle dédiée : <p>Micro festivals, animation urbaine, loisirs, création numérique participative, transversalité avec des animations sportives ?</p>
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre culturelle sur le territoire - Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques - Proposer un meilleur accès à la culture - Développer un ensemble d'action visant à reconnaître et valoriser les références culturelles des habitants et des musées physiques
Conséquence sur la fonction de centralité	- Renforcer l'identité de la Ville en proposant une offre culturelle variée s'adressant à tout public.
Partenaires	Etat – DRAC -- Département Fond National d'aménagement et de développement du territoire FNADT

Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2025-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre et proportion d'habitants accédant à des lieux de culture- Nombre et proportion d'habitant pratiquant des activités culturelles-

FICHE ACTION n° : 8

INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale
Action nom	Sécurité – Installation de caméras vidéoprotection
Action n°	8
Statut	engagé
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Ville de Sées
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre d'avantage aux demandes sociales de prévention et de protection et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de Sées a installé un système de vidéoprotection. Au travers de cette démarche la Ville entend ainsi, lutter plus efficacement, contre certaine forme de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics, particulièrement exposé à de tels actes.</p> <p>Les actions à prévoir</p> <p>L'installation de caméras de vidéoprotection se fera en plusieurs tranches.</p> <p>Une première tranche qui permettra de sécuriser les entrées de villes et des points stratégiques en centre-ville.</p> <p>Les autres tranches permettront de compléter le dispositif existant afin de sécuriser les secteurs restés vulnérables.</p>
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des modes de régulation des incivilités, agir sur les éléments générateurs d'un sentiment d'insécurité. - Lutter contre les incivilités et la violence. - Répondre à des objectifs de sureté : <ul style="list-style-type: none"> - des personnes et des biens ; - des bâtiments
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Amélioration du cadre de vie</p> <p>Sécurité renforcée</p> <p>Epanouissement de la population locale</p> <p>Attractivité Territoriale accentuée</p>
Partenaires	Etat (DETR et FIPD)
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>1^{ère} tranche : 183 779 € HT – mise en service le 04/08/2023</p> <p>Autres tranches : A définir</p>
Plan de financement prévisionnel/Définitif	1 ^{ère} tranche :

	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR</td> <td>50%</td> <td>91 889,50 €</td> </tr> <tr> <td>FIPDR</td> <td>10%</td> <td>18 377,90 €</td> </tr> <tr> <td>Ville Fonds propres</td> <td>40%</td> <td>73 511,60 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>183 779,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Organisme	%	Montant	DETR	50%	91 889,50 €	FIPDR	10%	18 377,90 €	Ville Fonds propres	40%	73 511,60 €	TOTAL		183 779,00 €
	Organisme	%	Montant													
	DETR	50%	91 889,50 €													
	FIPDR	10%	18 377,90 €													
	Ville Fonds propres	40%	73 511,60 €													
TOTAL		183 779,00 €														
Autres tranches : A définir																
Calendrier	2024															
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/															
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Détail des régulations mises en œuvre et analyse de leur portée - Diagnostic du nombre de d'incivilités répertoriés - Analyse des périmètres concernés - - 															
Annexes																

FICHE ACTION n° : 9

ENSEMBLE IMMOBILIER 36 RUE BILLY – OPTIMISATION DES STATIONNEMENTS

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale
Action nom	Ensemble immobilier 36 Rue Billy
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Ville de Sées
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>La ville dispose d'une offre de stationnement sur les espaces publics, principalement dédiés à la voiture. Suite aux travaux de la cathédrale la ville va perdre le parking sud qui sera ouvert au public que pour certaines manifestations. La demande de stationnement dans l'hypercentre est très importante et est principalement liés aux activités commerciales. Certains espaces de stationnement ne présentent pas ou peu de marquage au sol, créant une mauvaise optimisation de l'espace et une perte de places. D'autres espaces sont peu visibles et mériteraient d'être signalés.</p> <p>De plus, l'aménagement Prévu Place Saint Pierre (CF fiche action n° 16) va engendrer une perte conséquente de places de stationnement.</p> <p>Les actions à prévoir</p> <p>La ville de Sées, a acquis en 2023 un ensemble immobilier situé en plein cœur de Ville, au 36 Rue Billy comprenant une place, des bâtiments et un hangar.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour améliorer le nombre de places en centre-ville et ainsi rendre les commerces de proximité plus accessibles, une réflexion a été engagée par la municipalité sur la démolition du hangar qui permettrait l'aménagement d'un parking pour pallier aux places de stationnement perdues. <p>La collectivité est en attente du rendu du diagnostic CEREMA pour poursuivre sa réflexion autour des places de stationnement et la mobilité en centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une signalétique pour indiquer la distance (en minutes) depuis le centre vers les grands espaces de stationnement. - Prévoir dans les documents de planification et dans les nouveaux projets d'aménagements des normes de stationnement en lien avec les évolutions de comportement souhaitées
Objectifs de l'Action	Rendre les commerces plus accessibles
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'accessibilité aux commerces de proximité Développer une nouvelle offre de stationnement Création d'une nouvelle dynamique vis-à-vis des autres projets PVD (Stationnements Place Saint Pierre)
Partenaires	ADI

Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	Fin 2024 – 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places de stationnement Retour des riverains (modalité de concertation citoyenne à définir)
Annexes	

FICHE ACTION n° : 10

ENSEMBLE IMMOBILIER 36 RUE BILLY – QUELLES DESTINATIONS POUR LES BATIMENTS

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale
Action nom	Ensemble immobilier 36 Rue Billy
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Ville de Sées
Description de l'action	<p>Contexte La ville de Sées, a acquis en 2023 un ensemble immobilier situé en plein cœur de Ville, au 36 Rue Billy comprenant une place, des bâtiments et un hangar. Plusieurs pistes peuvent se dégager :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Equipement culturel 2- Jeunesse 3- Créer des lieux de convivialité éphémère <p>Les actions à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'opportunité de mettre en place une participation citoyenne pour recueillir les avis des habitants sur le devenir de ces bâtiments ; Appui de la Banque des Territoires si besoin de co-financer une étude préliminaire (50% du montant HT sur une enveloppe de 51 818 euros). - Associer le Conseil Municipal des jeunes à la réflexion
Objectifs de l'Action	
Conséquence sur la fonction de centralité	Apporter un nouvel équipement en plein cœur de ville.
Partenaires	Mairie, CdC
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2024 : Consultation citoyenne, proposition d'idées et validation par les élus en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE2024-2030 Contrat de territoire 2024-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de fréquentation, Enquêtes auprès des riverains et des commerces à proximité immédiate

Annexes



FICHE ACTION n° : 11

MOBILITE- ETUDE CEREMA :MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE MOBILITE DURABLE

Orientation stratégique	3 – Rendre accessible la ville centre, faciliter les déplacements et diversifier l'offre de transports
Action nom	Mobilité – Etude CEREMA : Mise en œuvre d'une stratégie de mobilité durable
Action n°	12
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de lafiche-action	CdC des Sources de l'Orne
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>Dans le cadre de son projet de territoire et suite à la prise de compétence « Mobilité » la CDC souhaite disposer d'un diagnostic des mobilités sur son territoire afin de définir une stratégie et un plan d'action pour favoriser l'accessibilité de son territoire et développer les alternatives à la voiture individuelle.</p> <p>La Ville de Sées est la principale polarité et concentre une grande partie des services de proximité. Son accessibilité depuis les autres communes est donc un enjeu fort. La Ville de Sées a identifié certaines problématiques de déplacement sur son territoire (stationnement, circulation, insécurité des cheminements pour les modes actifs...).</p> <p>Le 16 janvier 2023 a eu lieu la réunion de lancement de l'étude pilotée par le CEREMA et réalisée à l'échelle intercommunale pour accompagner la CdC dans l'élaboration d'une stratégie mobilité permettant d'articuler urbanisme et déplacements dans une démarche en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Analyse du fonctionnement du territoire, pour permettre d'identifier les enjeux territoriaux à différentes échelles et d'une manière générale les fonctionnalités du territoire, les atouts et les freins ; ● Elaboration de la stratégie mobilité en territoire peu dense formalisant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la mobilité sur son territoire, en articulant la réflexion avec le PLUi en cours d'élaboration ; ● Plan d'action formalisé selon la hiérarchisation définie dans le cadre de la stratégie. <p>Cette étude devrait permettre de doter le territoire d'aménagements permettant de répondre aux différents besoins ou pratiques. Deux niveaux de pratiques seront à distinguer :</p>

- Les pratiques de mobilité quotidienne qui répondent à des déplacements pouvant se faire par mobilité douce (vélo, à pied) au cœur des bourgs, en centre-ville ou sur de très courtes distances.
- Les pratiques de mobilité à des fins touristiques ou de loisirs présentant des besoins d'aménagement à une échelle plus large et permettant la mise en relation des communes entre elles et la mise en relation de la ville centre avec certaines communes du territoire

Les actions à venir

- La restitution par le CEREMA de l'étude sur la mobilité est en cours.
-

L'établissement de 4 principaux axes a été défini avec ses respectives actions :

Axe 1 : Améliorer la communication sur l'offre

- Améliorer la communication sur l'offre existante et future

Axe 2 : Favoriser les modes actifs

- Aménagements des centres-bourgs et hameaux
- Apaiser les vitesses
- Identifier et améliorer les cheminements modes actifs et PMR
- Jalonnement de la voirie
- Donner plus de visibilité y compris piétons sur les axes secondaires
- Développer les liaisons vélo départementales par des axes tranquilles

Axe 3 : Développer les pratiques partagées de la voiture

- Aménager des aires de covoiturage et développer la pratique du covoiturage

Axe 4 : Développer l'usage des transports collectifs et l'intermodalité

- Mutualiser transport scolaire / transport régulier
- Mettre en place une tarification incitative
- Mettre en place un service de transport à la demande vers les deux gares
- Aménager des pôles d'échanges multimodaux pour les deux gares. À minima des parkings relais pour stationnement des voitures, des vélos, y compris des arrêts pour le transport à la demande

Les actions qui découleront de l'étude CEREMA peuvent faire l'objet de fiches actions spécifiques. Exemple : Mise en accessibilité de la Gare de Sées

Une attention particulière est menée vis-à-vis des Entrées de Ville et l'Hyper-centre de Sées

- **Possibilité de mettre en place un groupe de travail « stratégie mobilité », la composition est en cours de réflexion**

Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux en matière de mobilité de la Communauté de Communes sur l'ensemble de son périmètre, tout en portant une attention particulière à la Commune centre (Sées). Son accessibilité depuis le reste du territoire et les déplacements en son sein. - Disposer d'un outil, au service d'une mobilité plus inclusive, pour permettre à ses habitants d'accéder aux aménités quotidiennes tout en améliorant le cadre de vie. - Apporter une réponse viable et durable aux problématiques de mobilité en agissant sur l'organisation du territoire et ses dynamiques.
Conséquence sur la fonction de centralité	Interconnexion. Rendre la ville centre accessible ; transports en commun ; vélo, etc.
Partenaires	ANCT, CEREMA
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Projet de Territoire - PLUI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Nombre de réalisations Indicateurs d'évaluation : Nombre d'utilisateurs

Annexes :



FICHE ACTION n° : 12

RECONVERSION DE L'ANCIENNE FRICHE SEPA

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale 4 – Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages
Action nom	Reconversion de l'ancienne Friche SEPA
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche_action	Ville de Sées – CdC des Sources de l'Orne (pour l'étude EPFN, à voir ensuite en fonction du projet retenu)
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>Le Site SEPA, est situé à l'entrée sud du pôle urbain (600 m de la Cathédrale et de la Mairie), bénéficie d'une proximité des principaux équipements publics et services : gare, collège et lycée agricole, centre polyvalent dans lequel est située le Centre de loisirs, espaces de loisirs, pôle de santé intercommunal, carrefour market.....</p> <p>Il est désenclavé sur sa façade est par l'avenue du 8 mai 1945 (RD 42E) en 2 points et potentiellement sur sa façade ouest par la RD 438 (accord du CD pour une entrée « tourne à droite »).</p> <p>Ce site recense aujourd'hui un certain nombre d'enjeux, puisqu'il se trouve à l'articulation de la zone d'activité et les premières maisons du centre-ville.</p> <p>Il faudra conforter et renforcer les connexions existantes et futures de ce site avec le centre-ville de Sées et les quartiers environnants. Les aménagements prévus sur ce site devront permettre de requalifier cette entrée de Ville et devront tenir compte des contraintes techniques (réseau basse tension, réseau AEP, défense incendie, réseau EU, réseau voirie...), règlementaires (PLUI, OAP), architecturales.</p> <p><u>Description :</u></p> <p>Le site SEPA représente 3,3 ha d'emprise dont 1 ha de bâtiments : 4 halles dont 1 ayant un intérêt historique.</p> <p>Il est cadré par plusieurs prescriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une zone UB « Zone Urbaine à vocation d'habitat, d'équipements et d'activités de service compatibles avec les périmètres de centralité », - Un emplacement réservé (extension du cimetière 1 927 m²) et servitude de projets (servitude de 5 ans dans l'attente d'un aménagement global (33 991 m²)). <p>Il est actuellement propriété d'une entreprise de BTP</p>

Les activités antérieures

1870-1900 : Le site était à l'origine une tuilerie-briqueterie construite par Perrault, mettant à profit les argiles réfractaires de Fontaineriant.

1914-1950 : Fonderie

Vers 1957 : Société d'Etude et de Production d'Appareils de Levage, spécialisée dans la production de ponts roulants, potences et portiques.

2 nouvelles halles à structure métallique sont réalisées entre 1957 et les années 1980

1989 : Fin des activités

Etudes et diagnostics réalisés ou en cours

- **Diagnostic écologique (réalisé) :**
 - *habitat naturel et flore – Zone humide et sols*
 - *Faune*
- **Diagnostic technique (réalisé)**
 - *Identification des réseaux environnants, AEP, défense incendie, Assainissement des eaux usées*
 - *Réseaux Basse Tension*
 - *Réseaux de voirie*
- **Analyse architecturale**
- **Etude pollution des sols (en cours)**

A réception de l'étude et suivant le résultat, l'EPFN prendra attache du propriétaire de la friche pour engager des négociations pour la vente

- **Analyse des besoins**

La définition des vocations et l'élaboration du préprogramme s'appuie sur 4 entrées :

- Le contexte socio-urbain, les documents stratégiques et le marché immobilier
- Les attentes et la stratégie de la collectivité, à l'échelle de la Ville et pour le site en particulier
- Les orientations de l'étude urbaine
- Le positionnement d'opérateurs ou investisseurs potentiels

Le site pourrait notamment permettre :

- De réaliser une opération d'aménagement en lien avec le cadre paysager et le fonctionnement du pôle urbain actuelle de la ville de Sées
- De développer une offre programmatique mixte résidentielle adapté au site, en continuité de l'offre existante
- De s'interroger sur la capacité des bâtiments à accueillir des nouveaux usages.
- De maîtriser l'impact environnemental des futurs aménagements

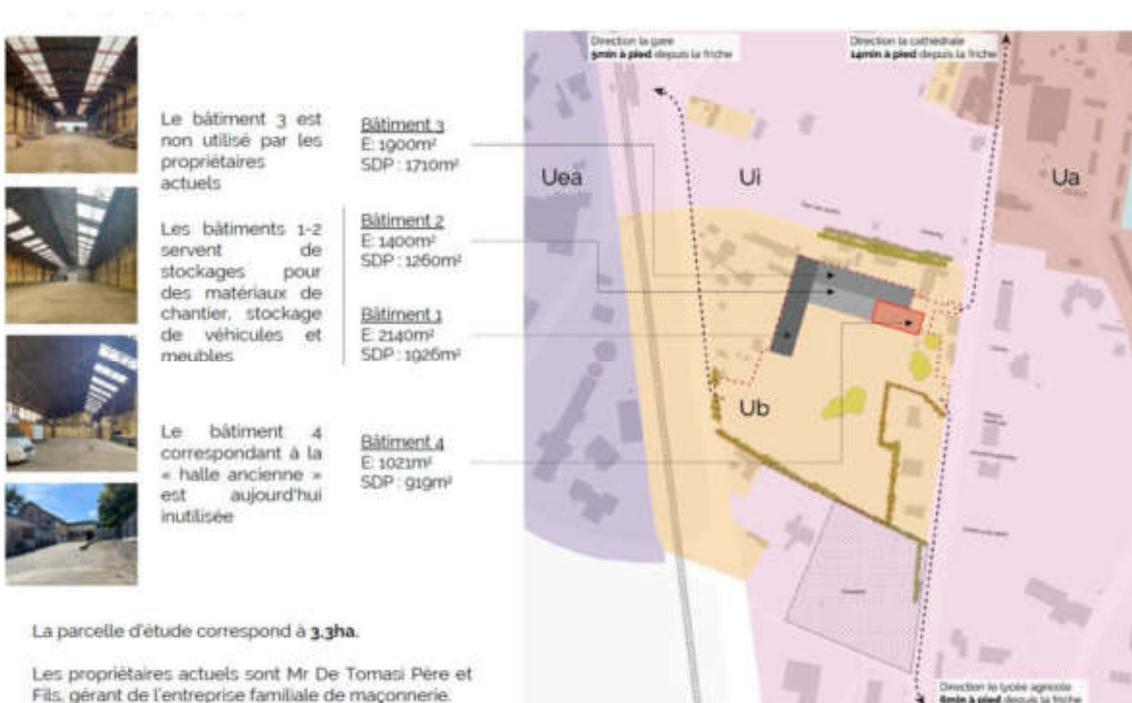
Actions mises en place

- En 2021, la CdC et la Ville de Sées ont organisé une visite sur site avec différents acteurs pour réfléchir aux différents usages des bâtiments du site et de pouvoir dresser une liste de potentialités. La partie enherbée étant réservée pour de l'habitat.
- Une convention de partenariat a été signée entre l'EPFN, la Ville et la Communauté de Communes pour mener une étude pré-

	<p>opérationnelle portant sur l'état de pollution de la friche, des éventuelles démolitions et leurs coûts, ainsi que des propositions d'usage futurs du site.</p> <p>Le Cabinet d'étude Champ libre a été sélectionné pour mener à bien cette étude et faire des propositions de reconversion du site.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions à venir : - Continuité de la réflexion dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle. - Délibération au prochain CM + 3eme COPIL <p>Le choix définitif du scénario se fera en fonction des résultats des études complémentaires de pollution des sols.</p>
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le fonctionnement et valoriser le tissu urbain et les espaces publics existants - Répondre aux besoins d'aménagement du site en cohérence avec les projets en cours mais aussi avec le contexte environnemental, paysager et urbain - Identifier les emprises foncières stratégiques aménageable pour recevoir de nouveaux programmes adaptés aux cibles souhaitées - Donner aux habitants des équipements divers et de qualité -
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Idéalement située, la friche marque l'une des entrées de ville près de la gare et du lycée agricole de Sées. Cet espace permettra de construire des logements adaptés en fonction des besoins.</p> <p>Éventuellement l'espace bâti pourrait accueillir une salle de spectacle, un tiers-lieu, etc. Ce nouvel usage du site contribue à apporter un équipement susceptible d'attirer de nouveaux habitants.</p> 

Partenaires	EPF Normandie, Région, Cabinet Champ Libre, Bureau Etude TECAM,, Architecte Urbaniste J.B. CREMNITZER, B.E NAT
Dépenses prévisionnelles	A définir, Etude pré-opérationnelle en cours
Plan de financement prévisionnel	A définir, Etude pré-opérationnelle en cours
Calendrier	- 12/06/23 : Réunion de démarrage de l'étude avec les élus, le cabinet d'études sélectionné (Champ Libre) et l'EPFN 1er COTECH : 26/07 2023 entre techniciens Ateliers avec les partenaires : 13/09 2023 2eme COTECH: 11/10/2023 1er COPIL: 08/11 2023 3eme COTECH: 29/11 2023 2eme Réunion Publique: 11/02 2024 4eme COTECH: 22/01 2024 2eme COPIL: 21/02 2024 Version finale des scénarios restituée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Projet de Territoire - PLUI Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg /
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : nombre de logements créés, occupés. Nombre de fréquentation du site ; nombre d'abonnés, d'inscrits, de spectateurs, etc. Indicateurs d'évaluation : hausse du taux d'occupation des logements ; hausse du nombre de venues sur site

Annexes :



FICHE ACTION n° : 13

OPAH ET MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

Orientation stratégique	4 – Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages
Action nom	OPAH et mise en place d'un observatoire de l'habitat
Action n°	13
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	CdC des Sources de l'Orne
Description de l'action	<p>Contexte général</p> <p>L'habitat cristallise aujourd'hui divers enjeux majeurs pour la CdC, dans un contexte de décroissance démographique et de vieillissement de la population. Un double enjeu dont la CdC souhaite se saisir : accompagner les ménages du territoire à travers des parcours résidentiels fluides et accueillir de nouveaux ménages.</p> <p>Le parc de logements au sein du territoire est également marqué par la vacance, qui est au cœur des préoccupations de la CdC. Dans ce cadre, l'OPAH et le dispositif Petites Villes de Demain peuvent participer à infléchir cette tendance.</p> <p>Pour compléter la construction neuve, un des enjeux majeurs du territoire est celui de la transformation du parc existant : à la fois en termes de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement et au handicap. Dans l'hypothèse de la poursuite de la tendance actuelle, 50 % de la population aurait plus de 60 ans en 2035 contre 30,5% en 2018.</p> <p>Concernant la rénovation énergétique, le SARE a été reconduit en 2023 par la CdC, afin de poursuivre l'accompagnement auprès des ménages. L'autonomie énergétique est une ambition au cœur de la politique intercommunale et communale et elle passera, entre autres, par une consommation plus responsable des ressources via la rénovation énergétique. L'habitat joue un rôle central dans la mise en œuvre de la transition écologique.</p> <p>L'attractivité des pôles d'Argentan et Alençon renforce le phénomène de périurbanisation, qui se traduit sur le marché immobilier du territoire. En effet, si les loyers du parc locatif s'alignent sur les tendances départementales, on n'observe pas de logique de distinction entre le centre et la périphérie à l'échelle de l'EPCI. C'est pourquoi il semble pertinent de conforter les pôles secondaires et la ville-centre, Sées, sans pour autant délaissé les autres communes, en pensant une répartition stratégique et diversifiée des produits habitat sur l'ensemble du territoire de la CdC visant l'objectif d'un habitat adapté pour tous</p> <p>Définir une stratégie habitat pour répondre aux besoins du territoire paraît essentielle pour faire face aux défis du vieillissement et aux fragilités démographiques constatées. La diversification de l'offre doit s'appuyer</p>

sur un diagnostic de l'offre et des besoins. Parallèlement à la construction neuve, il s'agit de poursuivre les efforts sur l'existant :

- Rénovation du parc (en particulier énergétique)
- Diminution de la vacance
- Adaptation des logements au vieillissement et au handicap

OPAH et observatoire de l'habitat :

Contexte et description

L'OPAH permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets d'amélioration de leur habitat.

L'OPAH actuelle de la CdC se termine courant 2023.

La CdC a lancé une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire pour continuer ses actions politiques et répondre aux objectifs fixés dans son projet de territoire :

Orientation 1. Identifier les besoins habitat sur le territoire (quels habitats pour quels publics ?)

- Définir les bases d'une politique habitat : définition des besoins pour chaque population (jeune, personne âgée, actif, retraité, ménage avec enfant, ménage monoparental, ménage sans enfant, etc.), définition des orientations stratégiques et objectifs de production.
- Accompagner la formation des élus sur les enjeux de l'habitat et de la consommation foncière pour les doter d'une boîte à outils.

Orientation 2. Diversifier l'offre et rééquilibrer l'offre locative sociale en privilégiant les nouveaux projets dans les pôles de service secondaires et de la ville-centre.

- Engager une réflexion sur les possibilités de renouveler le parc dans le cadre contraint des objectifs fixés par la loi Climat et Résilience : tendre vers les – 50 % de consommation d'espaces à l'horizon 2035 et le « zéro artificialisation nette » d'ici 2050 et sur la base des besoins identifiés (Observatoire).

Orientation 3. Encourager la rénovation du parc existant : énergétique, adaptation aux enjeux du vieillissement et du handicap, etc.

- Relancer la mise en œuvre d'une ORT à Sées dans le cadre du dispositif PVD.
- Faciliter la rénovation énergétique par de l'accompagnement et des mesures incitatives auprès des propriétaires (reconduction du SARE, relance OPAH, opportunité d'une OPAH RU à Sées est à étudier).

Orientation 4. Rester attentif à l'évolution de la vacance.

- Poursuivre et amplifier les dispositifs de lutte contre la vacance : mobiliser l'observatoire de la vacance

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu :

- Réunion de lancement de l'étude le 27 juin 2023
- 1^{er} COPIL le 06/09/2023 avec les élus de la commission « Urbanisme et Habitat » et les partenaires financiers : ANAH et le Conseil Départemental
- 2^{ème} COPIL le 27/09/2023

	<p>Possibilité de mettre en place un groupe de travail « stratégie habitat », la composition est en cours de réflexion.</p>
<p>Objectifs de l'Action</p>	<p>OBJECTIFS DE L'ETUDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier le prolongement de l'OPAH de la CdC en apportant des modifications et pistes de réorientation de la convention initiale. La CdC souhaite prolonger la convention actuelle en adaptant la convention initiale. Cette étude sera menée avec l'appui des représentants locaux de l'Anah. - Aider à la mise en place d'une stratégie en matière d'habitat dans le cadre de Petites Villes de Demain et sur les communes ciblées par de la revitalisation : Essay et Mortrée - Aide à la définition d'une stratégie globale de l'habitat sur l'ensemble du périmètre intercommunale (type PLH) ainsi que la création d'indicateurs d'évaluation. - Mener dans les communes des actions de sensibilisation des propriétaires bailleurs de logements vacants ou non, pour accompagner la remise sur le marché de leur biens ou d'adaptation aux demandes actuelles sur le périmètre d'actions (qui seront étudiées dans le cadre de l'observatoire de l'habitat et du volet habitat des revitalisations en cours sur Sées, Mortrée et Essay). - Créer un observatoire de l'habitat (thématiques ciblées, indicateurs d'évaluation, modalités de mise à jour et d'actualisation,) en créant des outils SIG permettant aux élus d'avoir une vision cartographiée et concrète de l'état général de l'habitat sur le territoire (atlas des logements déjà existant, création d'autres outils SIG comme outil d'aide à la décision). Cet observatoire devra être construit avec les professionnels privés ou public agissant sur l'habitat : prestataire OPAH (actuellement le CDHAT), représentant locaux de l'ANAH, agences immobilières, notaires, bailleurs sociaux, service logement de la ville de Sées (CCAS). <p>OBJECTIFS DE L'OPAH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la précarité énergétique - Adaptation des logements au vieillissement de la population - Apporter des réponses aux parcours résidentiels - Traitement de l'habitat dégradé - Mobiliser le parc de logements vacants
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'OPAH aura une conséquence directe sur le Centre-Ville de Sées au sein duquel progresse le nombre de logements vacants et vieillissants. C'est une action primordiale pour agir sur l'habitat en centre-ville. L'OPAH est un levier permettant de mieux accompagner les propriétaires privés bailleurs ou occupants dans leurs travaux de réhabilitation du parc privé (énergie, autonomie, insalubrité).</p> <p>Par ailleurs, la Ville de Sées avec ses caractéristiques propres – un bassin de vie attractif et des contraintes foncières importantes – constitue un territoire idéal pour étudier les possibilités de rénovation d'habitats anciens.</p> <p>Essentielle pour le centre-ville de Sées, l'OPAH aura donc pour effets :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer l'offre locative dans le parc privé - La remise sur le marché de logements vacants - La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé - L'amélioration énergétique et l'adaptation du handicap et au vieillissement des résidences principales - La requalification d'îlots dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain 												
Partenaires	ANAH, CDHAT, INHARI, Bailleurs sociaux, Notaires, Agences immobilières												
Dépenses prévisionnelles	<p>Coût prévisionnel de l'étude pré-opérationnel : A définir Coût de l'ingénierie de l'OPAH : A définir Coût des aides intercommunales de l'OPAH : à calibrer en fonction des objectifs de l'OPAH issus de l'étude pré-opérationnelle et des priorités et du budget de la CdC</p>												
Plan de financement prévisionnel	<p>Pour l'Etude Pré-opérationnelle</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Organisme</th> <th style="width: 15%;">%</th> <th style="width: 25%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CdC</td> <td>50%</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>ANAH</td> <td>50%</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>En cours de chiffrage</p>	Organisme	%	Montant	CdC	50%	0,00	ANAH	50%	0,00	TOTAL		0,00
Organisme	%	Montant											
CdC	50%	0,00											
ANAH	50%	0,00											
TOTAL		0,00											
Calendrier	<p>La signature de la convention avec l'ANAH et le Département Lancement du Marché public pour le choix d'un opérateur habitat Début de la nouvelle OPAH 3^{ème}/4^{ème} trimestre 2024</p>												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'études réalisées Nombre d'actions de communication Nombre de projets accompagnés/an Nombre de logements réhabilités/an (à détailler propriétaires occupants / bailleurs et types de projet : NHI/énergie/autonomie) Nombre d'actions en faveur de la transition énergétique Nombre de logements vacants remis sur le marché/an Montant total des aides allouées</p>												

FICHE ACTION n° : 14

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MARE AUX CHIENS

Orientation stratégique	4 – Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages 3- Rendre accessible et faciliter le déplacement vers le centre-ville
Action nom	Réaménagement du Quartier de la Mare Aux Chiens
Action n°	14
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	Ville de Sées -- CdC des Sources de l'Orne (sur la partie voirie existante)
Description de l'action	<p>Caractéristiques actuelles de ce quartier situé au Nord de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface totale d'environ 5,8 ha ; - Ensemble d'immeubles construits entre 1950 et 1970. Le parc actuel de logements construits par le Bailleur Social LOGISSIA s'élève à 122 logements, dont 95 sont des logements collectifs ; - Image globale des immeubles et des espaces publics dégradés (notamment les trottoirs) ; - Foncier partagé entre la Ville et LOGISSIA <p>Situation géographique</p> <p>Le quartier est proche du cœur historique de la cité. Il est à 2 minutes en voiture, à moins de 5 minutes en vélo et une dizaine de minutes à pied.</p> <p>Contexte Général</p> <p>LOGISSIA, Bailleur Social, souhaite démolir en 2024, la barre Renaissance et reconstruire 24 nouveaux logements pour ne pas perdre en nombre de logements (5 à 6 logements semi-collectif à la place de l'immeuble démoli, et 16 à 18 logements reconstruits sur une parcelle à proximité) ;</p> <p>La Ville de Sées a cédé à LOGISSIA, à l'euro symbolique, l'emprise de terrain nécessaire pour la construction de nouveaux logements.</p> <p>La Ville de Sées s'est rapprochée de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) afin de lancer une étude préliminaire pour l'Aménagement de ce Quartier.</p> <p>L'étude consiste à réaliser une étude globale avec une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement avec la volonté des élus de profiter des travaux de LOGISSIA pour un réaménagement de l'espace public du quartier axé notamment sur le cadre paysager et de vie. Des dysfonctionnements des aménagements urbains ont été constatés lors d'un diagnostic en marchant réalisé avec les habitants en 2022.</p> <p>L'étude devra prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un terrain de football qu'il faudra valoriser - L'existence d'une voie de mobilité douce reliant le quartier de la Mare Aux Chiens au centre-ville à valoriser et développer. - Le projet est situé dans le périmètre des monuments historiques

	<p>Il sera établi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note de présentation de l'étude : diagnostic, orientations/principes et description des aménagements ; - Une évaluation sommaire des travaux par secteur ; - Un plan de principe d'aménagement avec coupes, esquisses, schémas ou simulations photos... - <p>Le bailleur social LOGISSIA prendra en charge la moitié des coûts de cette étude (50 %), la Banque des territoires participera à hauteur de 30 % et la Ville à hauteur de 20 %.</p> <p>Les enjeux du projet :</p> <p><u>Urbains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un ensemble cohérent en rappelant les principes de composition urbaine et architecturale du quartier voisin ; - Préserver une composition urbaine de petite taille et à échelle humaine - Créer une liaison d'ensemble par un réseau maillé entre le lotissement historique et la nouvelle extension <p><u>Sociaux et environnementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensionner les cheminements selon les usages et varier les aménagements à partir d'un profil type pour offrir une lecture claire de l'espace public - Offrir un aménagement, un équipement public pour permettre à ce nouveau lotissement de participer à la vie de la Commune - Préserver, restaurer et valoriser la biodiversité des sols et des milieux naturels - Linéaires bocager à préserver en bordure du site <p><u>Paysagers et architecturaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le bâti et la topographie existante aux particularités du site et structurer la forme urbaine du lotissement par le bâti et le végétal pour limiter l'impact environnemental de ce nouveau quartier - Produire des volumes à la fois homogènes et distincts pour générer un nouveau quartier harmonieux - Varier les largeurs des façades, proposer plusieurs choix d'implantation pour rythmer les perspectives depuis la rue. <p>2 réunions avec l'ADI :</p> <p>19/09/2023 = point sur l'avancement du dossier avec l'ADI présentation de 2 projets d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet 1 : implantation en lanière - Projet 2 : implantation en vis-à-vis <p>18/10/2023 = Réunion pour valider les orientations d'aménagement présentées et retenir l'une des propositions. L'implantation en lanière (projet 1) a été retenue par les membres présents, projet qui devra subir des modifications pour tenir compte des différentes remarques</p>
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une meilleure qualité de vie aux habitants actuels et futurs en transformant durablement le quartier ; - Désenclaver le quartier par la valorisation d'une voie de mobilité douce reliant le Centre-ville

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement économique, facteur d'attractivité - Favoriser une mixité sociale et fonctionnelle sur le secteur - Améliorer la qualité environnementale quartier 																									
Conséquence sur la fonction de centralité																										
Partenaires	ADI, LOGISSIA, DDT, ABF, Banque des territoires																									
Dépenses prévisionnelles	<p>ETUDE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude préliminaire (ADI)</td> <td></td> <td>5 250,00 €</td> <td>1</td> <td>5 250,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL HT</td> <td>5 250,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TVA 20%</td> <td>1 050,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL TTC</td> <td>6 300,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le coût du réaménagement ne sera connu qu'à la restitution de l'étude préliminaire</p>	Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)	Etude préliminaire (ADI)		5 250,00 €	1	5 250,00 €	TOTAL HT				5 250,00 €	TVA 20%				1 050,00 €	TOTAL TTC				6 300,00 €
Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)																						
Etude préliminaire (ADI)		5 250,00 €	1	5 250,00 €																						
TOTAL HT				5 250,00 €																						
TVA 20%				1 050,00 €																						
TOTAL TTC				6 300,00 €																						
Plan de financement prévisionnel	<p>ETUDE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LOGISSIA</td> <td>50%</td> <td>2 625,00</td> </tr> <tr> <td>BANQUE DES TERRITOIRES</td> <td>30%</td> <td>1 575,00</td> </tr> <tr> <td>VILLE SEES</td> <td>20%</td> <td>1 050,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>5 250,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le plan de financement ne pourra être effectué qu'après l'estimation du coût du réaménagement</p>	Organisme	%	Montant	LOGISSIA	50%	2 625,00	BANQUE DES TERRITOIRES	30%	1 575,00	VILLE SEES	20%	1 050,00	TOTAL		5 250,00										
Organisme	%	Montant																								
LOGISSIA	50%	2 625,00																								
BANQUE DES TERRITOIRES	30%	1 575,00																								
VILLE SEES	20%	1 050,00																								
TOTAL		5 250,00																								
Calendrier	<p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et finalisation du projet - Mise à jour du planning - Elaboration de l'estimation <p>Pré-rendu de l'Eude Préliminaire : fin décembre 2023 Rendu de l'étude Préliminaire : Fin janvier 2024 Travaux envisagés en 2025</p>																									
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Projet de Territoire – PLUi – OAP à respecter																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Indicateurs d'évaluation :																									

Annexes :

Périmètre :



Esquisse globale du projet :



FICHE ACTION n° : 15

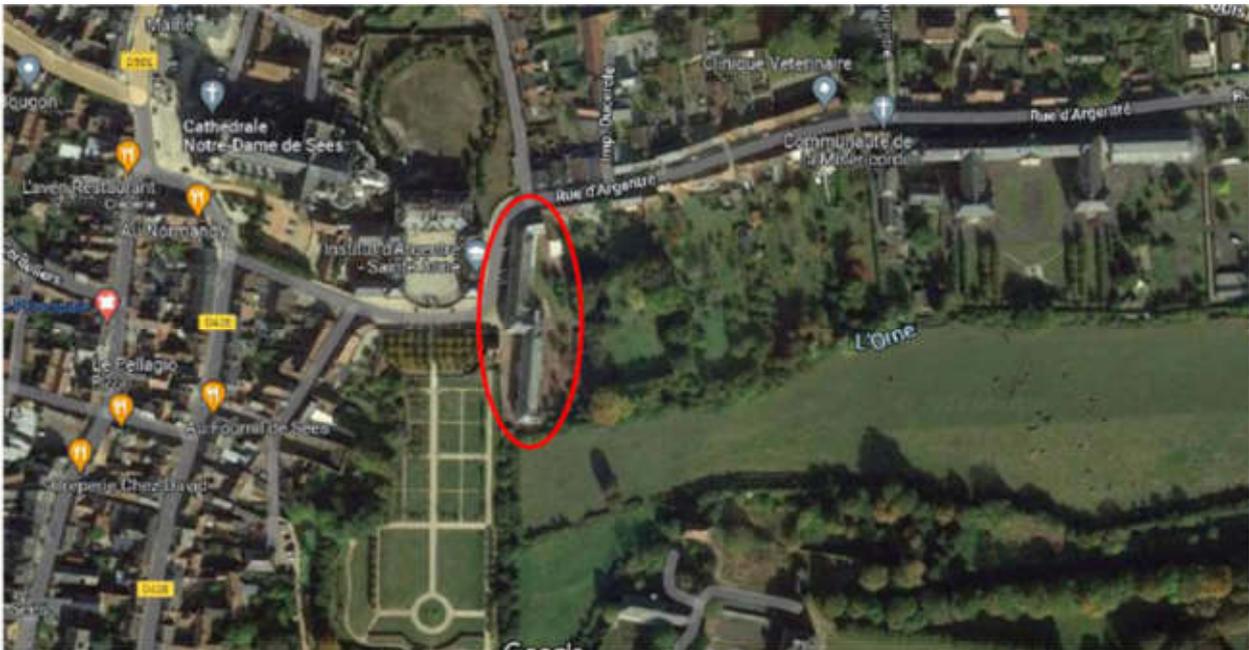
HABITAT INTERGENERATIONNEL AU CŒUR DE SEES (Résidence Jean-BAZIN)

Orientation stratégique	4 – Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages
Action nom	Habitat intergénérationnel au cœur de Sées
Action n°	15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche action	Ville de Sées
Description de l'action	<p>La Ville souhaite accompagner la personne âgée pour retarder son entrée en EHPAD et étudier la possibilité de rapprocher la demande de logement de certains publics (étudiants, jeunes travailleurs, jeunes en formation, apprentis...) avec l'offre d'accueil dont bénéficie la ville pour en faire un habitat intergénérationnel.</p> <p>Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment construit en 1963 et géré jusqu'en 1983 par la Congrégation des Sœurs de la Miséricorde ; - Acquisition par la ville de l'ensemble immobilier le 25/10/1982 - Signature d'une convention de construction entre la Ville de Sées et SEMINOR (Bailleur Social) valant bail à construction le 02/08/1983. Fin du bail à construction au plus tôt le 01/05/2025 (article 1 de l'avenant 1 à la convention de construction du 02/08/1983). - Signature d'un bail emphytéotique le 02/11/2023 pour une durée de 99 ans soit jusqu'au 01/11/2082. - <p>SEMINOR est confronté à de gros problèmes de vacance des logements avec seulement 20 résidents sur 42 places disponibles en 2022. Les logements sont vétustes et inadaptés.</p> <p>Une étude des besoins a été réalisée par SEMINOR avec un financement par le fonds friche. Cette étude met en exergue le besoin de logements pour personnes âgées modestes autonomes (loyers sociaux). La réhabilitation a été estimée à 3,7M€.</p> <p>Par délibération en date du 05/10/2022, le Conseil Municipal s'est prononcé pour une reprise des locaux en pleine propriété et ce à titre gratuit, comme spécifié dans l'avenant n°1 de la convention de construction, au 01/05/2025.</p> <p>Une réunion de médiation a été organisée par la Préfecture, en présence de la Secrétaire Générale et de la DDT Habitat le 5 mai 2023 : décision de fermeture administrative de la résidence autonomie en mai 2025 avec une éventuelle reprise par Orne Habitat.</p>

	<p>2 Groupes de travail ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Groupe de travail administratif piloté par la Préfecture pour régler les aspects juridiques et administratifs de la fermeture et le relogement des résidents actuels. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 28 juin 2023. - Le second pour travailler sur le devenir de la Résidence Jean Bazin. Quelles implications ? Quel projet pour cette résidence au regard des besoins sur la commune ? Une 1^{ère} réunion a eu lieu le 19 juin 2023 et une seconde le 12 octobre 2023. <p>Une étude Flash, pour évaluer les besoins de la ville, en lien avec la Banque des Territoires et le Cabinet Nouvelles Marges est en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion de cadrage a eu lieu le 06/11/2023. Durée de la Mission 12 jours - L'étude flash a été restituée fin mars mais doit être encore complétée avec certains éléments <p>Situation géographique du bâtiment Point stratégique pour la ville car situé en plein cœur du Centre-Ville, à proximité des commerces et des services.</p> <p>Le groupe de travail reprendra le dossier avec Orne Habitat pour une éventuelle reprise, non plus en statut de Résidence autonomie mais en Statut de logement social au 1^{er} mai 2025. Une estimation des domaines est nécessaire.</p> <p>Des travaux de mise aux normes (pour adapter les locaux aux résidents) et énergétiques devront être engagés par le repreneur.</p> <p>Il est nécessaire de mettre en place un projet de vie social pour favoriser le « vivre ensemble », limiter le risque d'isolement parfois fragile. Il peut s'agir d'activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de la résidence pour contribuer à l'équilibre et à l'épanouissement des personnes.</p>
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des personnes âgées - Permettre à la personne âgée de rester au sein de la résidence - Retarder l'entrée en EHPAD - Faciliter l'accès au logement pour les étudiants, les jeunes travailleurs... - Créer des liens sociaux entre les personnes âgées, les étudiants ou tout autre locataire potentiel en favorisant le « vivre ensemble »
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Accueil de nouveaux résidents en centre-ville (jeunes étudiants, jeunes actifs) et offre de logement pour les personnes âgées autonomes avec le maintien à domicile ; animation de la résidence apportant en cœur de ville un projet visant à la cohésion sociale.</p>
Partenaires	<p>CdC, CCAS, Banque des territoire, Cabinet Nouvelles marges, Orne Habitat</p>

Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	<p>Etude Flash financée à 100 % par la Banque des Territoires</p> <p>Mobiliser :</p> <p>Prêt Orne Habitat</p> <p>Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors à mobiliser</p> <p>Fonds Vert à mobiliser : rénovation énergétique</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion en Visio avec Orne habitat le 24 novembre 2023 - Réalisation d'une note méthodologique à valider avec la Banque des Territoires - Visites sur place des entreprises, des commerçants, du collège et lycée agricole De la Communauté de Communes... - Restitution de l'étude en mars 2024 - Reprise des réunions avec les différents groupes de travail - Etablissement d'un projet social - Mai 2025 : reprise de la pleine propriété du bâtiment par la Ville - Fermeture administrative de la résidence autonomie à cette date et reprise de la gestion des logements par Orne Habitat - Travail de rénovation énergétique et de restructuration des logements à compter de 2025 par ailes successives. - Accueil des nouveaux résidents en 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE 2024-2026 ; Contrat de territoire 2024-2029
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de suivi : Nombre de logements occupés, types de locataires, nombre d'animations proposées.</p> <p>Indicateurs d'évaluation : baisse du taux de vacance</p>

Annexes :





FICHE ACTION n° : 16

MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE COMMERCIALE POUR REDYNAMISER LE CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	5 – Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme
Action nom	Mise en place d'une stratégie commerciale pour redynamiser le centre-ville
Action n°	16
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	CdC des Sources de l'Orne – Ville de Sées
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>L'étude menée par la CCI en 2021-2022 a mis en exergue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une problématique de vacance commerciale dans le centre-ville de Sées, Mortrée et Essay ; - Une perte de dynamisme : <ul style="list-style-type: none"> - linéaires commerciaux important et/ou peu lisible, - faible qualité des espaces environnant, - les flux clientèle. Principal enjeu du commerce. Les flux hiérarchisent et organisent l'espace : piéton/centre-ville ; Automobile/périphérie/grande distribution ; Internet/ la toile mondiale/e-commerce. <p>.....</p> <p>Le commerce se développe grâce aux flux (et non l'inverse). Les pôles commerciaux de périphérie sont devenus, au fil du temps, des lieux de commerce. Pour qu'un centre-bourg ou un centre-ville reste un espace marchand, il faut y générer des flux et gérer la « rue commerçante » comme une forme de « galerie à ciel ouvert ».</p> <p>Plusieurs pistes d'actions découlant de l'étude CCI :</p> <p>Marketing clients</p> <p>Évènementiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconfigurer le marché de Sées pour en faire un évènement attractif régulier en le réimplantant dans la boucle marchande. - Travailler sur un évènement phare pour en faire un « évènement signature » - Animateur de centre-ville <p>Capter les flux touristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un « pass touristique » - Communication auprès des camping-caristes

	<p>Lutter contre la vacance commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de plusieurs boutiques éphémères, tests, temporaires - Mise en place d'une taxe sur les locaux vacants - Animer des vitrines vides (expositions temporaires) <p>Irriguer les espaces marchands</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mobilités douces (Etude CEREMA) <p>Mettre en place un périmètre de sauvegarde des commerces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit de préemption commercial sur les fonds de commerces, sur les fonds artisanaux pour éviter la transformation de locaux commerciaux en habitation <p>Mettre en place une taxe sur les locaux commerciaux vacants</p> <hr/> <p>Le 12 juillet dernier, un groupe d'élus de Sées s'est réuni afin de définir une liste d'actions prioritaires à développer à l'échelle de la Ville de Sées :</p> <p>Agir sur les locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une taxe sur les locaux commerciaux vacants • Mise en place de boutiques éphémères <p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la dynamisation de l'UCIA de Sées • Développer des animations au moment de Noël et Pâques (braderies, patinoire pendant les fêtes de fin d'année, chasse aux œufs, concours entre commerçants...) • Créer une identité Sagiennaise <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder une demi page aux commerçants dans le Trait d'Union <p>Mobilité/signalétique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les emplacements des parkings, le temps de marche pour rejoindre les commerces, signalétique des commerces et de la zone d'activité..... • Lancer un système de transport à la demande (voir avec les taxis pour faire une boucle dans les hameaux le samedi matin pour aider les personnes âgées à rejoindre le marché...) <p>Possibilité de mettre en place un groupe de travail « stratégie commerciale, artisan et service) » . La composition est en cours de réflexion</p>
Objectifs de l'Action	<p>Mettre en place une stratégie d'intervention pour améliorer l'attractivité commerciale du territoire en prenant en compte le travail mené par la CCI de Normandie et l'ORT.</p> <p>Cette stratégie sera à développer en direction des propriétaires de locaux commerciaux et/ou des porteurs de projets/clients...</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité (commerciale) à l'échelle de la ville de Sées, bassin de vie de la CdC
Partenaires	CdC, Commerçants et artisans, CCI, CMA, CEREMA.....
Dépenses prévisionnelles	Etude CCI : à définir Mise en place d'une stratégie commerciale : à définir
Plan de financement prévisionnel	Etude à définir

Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Projet de Territoire -
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Nombre d'activités nouvellement implantées Taux de vacance commerciale Taux de commercialité Fréquentation des commerces/chiffre d'affaires

FICHE ACTION n° : 17

MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE « CITY DESK »

Orientation stratégique	5 – Développer une stratégie économique basées sur les commerces et le tourisme
Action nom	Mise en place d'un city desk
Action n°	17
Statut	Réalisée
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	CdC des Sources de l'Orne
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>La vitalité du commerce est capitale pour la bonne santé du Centre-Ville de Sées.</p> <p>Afin de suivre le tissu commercial, de mesurer l'impact des actions à destination du commerce de proximité, anticiper les évolutions de l'appareil commercial il serait nécessaire de se doter de l'outil proposé par la CCI de Normandie</p> <p>La mise en valeur/ développement de l'observatoire « commerce » pourrait être une nouvelle fiche action.</p>
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le tissu commercial - Identifier et anticiper les potentiels difficultés du secteur - Mesurer l'impact des actions à destination des commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En se dotant de cet outil la collectivité se donne les moyens d'agir en connaissance de cause sur le secteur économique (suivi des locaux vacants).</p> <p>Cela permet de mettre des actions efficaces et bénéfiques au territoire et au centre-ville et/ou centre-bourg.</p> <p>Outil qui permet d'avoir une meilleure connaissance des consommateurs, de leur provenance et donc du potentiel d'attraction des communes et de l'EPCI .</p>
Partenaires	Chambre de commerce et de l'industrie de Normandie
Dépenses prévisionnelles	A définir
Plan de financement prévisionnel	<p>A définir</p> <p>Subvention possible par le FNADT (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire)</p>

Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Projet de Territoire – PLUI - OAP
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Part de commerces renseignés Mise à jour des informations

FICHE ACTION n° : 18

AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT PIERRE AVEC MISE EN VALEUR DE LA MOTTE FEODALE

Orientation stratégique	2 – Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale 5 – Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme
Action nom	Aménagement de la place Saint Pierre
Action n°	18
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Pilotage de la fiche-action	CdC des Sources de l'Orne (sur la partie voirie) – Ville de Sées
Description de l'action	<p>Histoire de la place</p> <p>La place entoure les vestiges de l'église Saint Pierre situés sur une butte castrale qui date du XIème siècle. L'ouvrage est constitué d'une motte de terre de près de 10 mètres de hauteur pour un diamètre de 40 mètres. Cet ensemble castral était le symbole de l'autorité seigneuriale, mais également un poste d'observation stratégique pour la défense du bourg. La motte féodale possédait avec l'église Saint-Pierre son propre lieu de culte. Elle fut construite entre le Xème et le XIIème siècle en tant que chapelle du château-fort situé sur la motte castrale de Sées.</p> <p>L'église Saint Pierre fut le siège de l'une des 5 paroisses de Sées jusqu'à la Révolution de 1789. Elle connue de nombreuses restauration et agrandissement jusqu'en 1940. Elle fut ensuite détruite par la municipalité qui avait trop de lieux de cultes à entretenir. De l'édifice religieux, il reste le clocher, tour carrée avec des fenêtres géminées et pour la nef, sont encore visibles un pilier et trois arcades gothiques.</p> <p>Situation géographique</p> <p>Fort de son emplacement puisque situé au sud du centre-ville de Sées, la place se trouve le long de la Rue du Général Leclerc qui mène à la Mairie et à la Cathédrale et est située dans le périmètre des monuments historiques.</p> <p>Elle est proche du cœur historique de la cité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 minutes en voiture, • Moins de 3 minutes en vélo, • Une dizaine de minutes à pied. <p>Contexte Général</p> <p>La Ville de Sées a le projet de mettre en valeur la Motte castrale, de renforcer l'attractivité et revaloriser l'espace public environnant des vestiges de l'église Saint Pierre.</p> <p>La place actuelle présente :</p>



• **Un espace non structuré** : forme peu lisible, limite peu préhensible, terrasse du restaurant peu praticable



• **Des espaces non valorisés** : Vestige employé comme giratoire, matérialisation disparate des sols, perception quelconque depuis la rue



• **Un espace public dédié à la voiture** : Stationnement en périphérie, au cœur de la place, devant les vestiges historiques et devant la motte castrale.

Au vu de ces problématiques, la Ville s'est rapprochée de l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) afin de lancer une étude préliminaire pour l'Aménagement de la place Saint Pierre.

L'étude devra être accompagnée d'une analyse de la situation existante et des propositions d'orientations d'aménagement comprenant :

- Un diagnostic de la zone d'étude avec la mise en évidence des enjeux
- Des propositions d'aménagement avec schémas d'aménagement
- Une évaluation des travaux

L'aménagement devra prendre en compte :

- La sécurité des usagers, notamment des piétons
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- Un espace public de qualité pour les habitants et les visiteurs (patrimoine architectural, cadre de vie urbain et paysager...)
- Un espace convivial pour la terrasse du restaurant
- Une attention aux solutions pour les places de stationnement, notamment en raison de la présence toute proche de l'hôpital

Les enjeux du projet :

Urbains :

Un ensemble harmonieux

- Intégration des principaux éléments de composition urbaine et architecturale du territoire afin d'assurer une cohérence visuelle et garantir une harmonie d'ensemble

Un site à échelle urbaine

- Structure et organisation de l'espace public pour créer un îlot ouvert formant une base fondamentale de l'espace urbain adapté à l'échelle humaine.

Une place connectée

- Optimisation des accès et traversées depuis la ville afin d'ancrer la place dans un contexte et dynamiser ainsi l'espace public rendu actif.

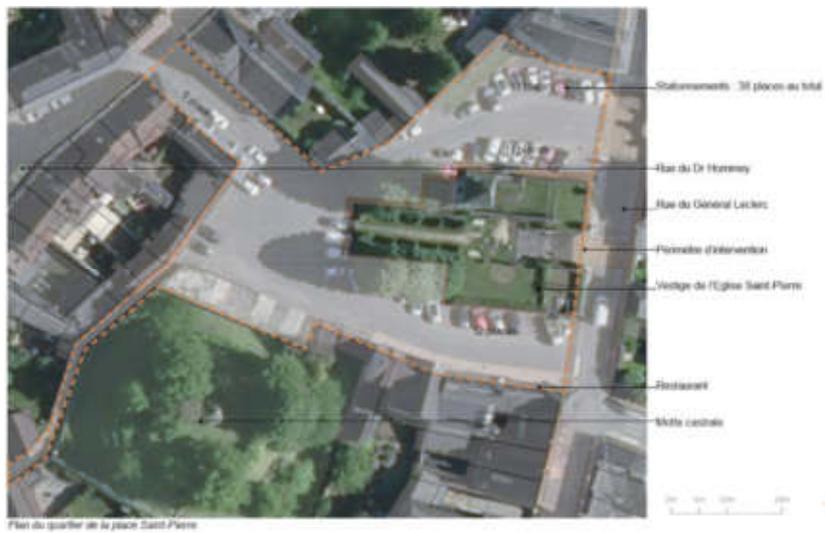
Sociétaux et environnementaux

Une place Modulaire

	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'une place modulable et capable d'accueillir plusieurs fonctions permanentes ou temporaires pour garantir la pérennité (Kiosques, manifestations culturelles...). <p>Un nouveau composant de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un aménagement, une installation pour que cet espace public contribue à la dynamique de la Ville et soit vecteur de proximité sociale (aire de jeux, zones de détente...). <p>Ramener de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des matériaux durables et végétaliser la place pour préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels (espaces verts, noues...). <p><u>Paysagers et architecturaux</u></p> <p>Une prise en compte de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le bâti remarquable et souligner certains points de vue pour révéler et mettre en scène la ville. <p>Une identité nouvelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des éléments d'art public pour renforcer l'identité de la place (sculpture fresques...) <p>Une accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une accessibilité permettant à tous d'utiliser l'espace et assurer une connexion avec les transports en commun, les mobilités douces pour encourager la fréquentation <p>2 réunions avec l'ADI :</p> <p>19/09/2023 = point sur l'avancement du dossier avec l'ADI présentation de 2 projets d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet 1 : Aménagement structuré autour de la Nef de l'église Saint Pierre - Projet 2 : Aménagement structuré autour de la Motte Castrale <p>18/10/2023 = Réunion pour valider les orientations d'aménagement présentées et retenir l'une des propositions. L'aménagement structuré autour de la motte avec des gradins arrondis au pied de la motte semble la plus prisée.</p> <p>Une 1^{ère} mise en valeur de la Motte castrale a déjà été effectuée par la ville, par la démolition des garages qu'elle a acquis et bordant la Motte. Le mur de soutènement a également été rénové.</p>
Objectifs de l'Action	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer la place en un espace de vie plus convivial contribuant à l'attractivité du centre-ville - Permettre aux usagers de vivre une expérience sur la place et les encourager à y revenir
Conséquence sur la fonction de centralité	L'espace public s'affirme comme le support privilégié du projet visant à redynamiser le centre-ville. Lieu de lien social, de mise en valeur du patrimoine, cette place est un espace structurant des fonctions de centralité de la Ville qui s'intègre pleinement dans le projet de revitalisation du territoire.
Partenaires	ADI, ABF, Banque des territoires, Etat, DDT

<p>Dépenses prévisionnelles</p>	<p>ETUDE</p> <table border="1" data-bbox="399 291 1452 571"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire (€ HT)</th> <th>Quantité</th> <th>Montant (€ HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude préliminaire (ADI)</td> <td></td> <td>4 500,00 €</td> <td>1</td> <td>4 500,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL HT</td> <td>4 500,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TVA 20%</td> <td>900,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL TTC</td> <td>5 400,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le coût du réaménagement ne sera connu qu'à la restitution de l'étude préliminaire</p>	Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)	Etude préliminaire (ADI)		4 500,00 €	1	4 500,00 €	TOTAL HT				4 500,00 €	TVA 20%				900,00 €	TOTAL TTC				5 400,00 €
Désignation	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Quantité	Montant (€ HT)																						
Etude préliminaire (ADI)		4 500,00 €	1	4 500,00 €																						
TOTAL HT				4 500,00 €																						
TVA 20%				900,00 €																						
TOTAL TTC				5 400,00 €																						
<p>Plan de financement prévisionnel</p>	<p>ETUDE</p> <table border="1" data-bbox="566 779 1292 945"> <thead> <tr> <th>Organisme</th> <th>%</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BANQUE DES TERRITOIRES</td> <td>50%</td> <td>2 250,00</td> </tr> <tr> <td>VILLE SEES</td> <td>50%</td> <td>2 250,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>4 500,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le plan de financement ne pourra être effectué qu'après l'estimation du coût du réaménagement</p>	Organisme	%	Montant	BANQUE DES TERRITOIRES	50%	2 250,00	VILLE SEES	50%	2 250,00	TOTAL		4 500,00													
Organisme	%	Montant																								
BANQUE DES TERRITOIRES	50%	2 250,00																								
VILLE SEES	50%	2 250,00																								
TOTAL		4 500,00																								
<p>Calendrier</p>	<p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et finalisation du projet - Mise à jour du planning - Elaboration de l'estimation <p>Pré-rendu de l'Eude Préliminaire : fin décembre 2023 Rendu de l'étude Préliminaire : Fin janvier 2024 Travaux envisagés entre 2024/2026</p>																									
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>CRTE Projet de Territoire – PLUI - OAP</p>																									
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Fréquentation de la place</p>																									

Etat initial de la place



Proposition globale d'aménagement



ANNEXE 3
Plan d'Action

ANNEXE 3 – PLAN D'ACTION

	N°Action	Intitulé action	Description	Degré de priorité
Orientation stratégique 1 : Développer durablement la ville centre	1	Aménagement de l'Orme au Vivier	Le Vivier situé en plein cœur du Centre-Ville comporte une place bordée par le Fleuve « Orne » et est accessible aux véhicules légers par une passerelle en bois. Cette passerelle est équipée d'un système hydraulique composé de 2 vannes de 45 cm de haut pour 1,70 m de large chacune. Ce système est encore fonctionnel et est manœuvré par les agents de la Ville de Sées. Cette action vise à renaturer le site du Vivier via le déblocage de la retenue d'eau et l'installation de boudins végétalisés pour recréer un lit au cours d'eau. Ce projet marque un changement de perception de ce qui peut être la nature en ville, notamment en faisant le choix de retrouver des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés qui fourniront de nombreux services à la Société : <u>Lutte contre le changement climatique, gestion des risques</u> .	Fort
	2	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	L'hôtel de ville a été construit en 1848 aux portes de la cathédrale en plein centre-ville. Le bâtiment n'est plus aux normes et nécessite des travaux. La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu national. La collectivité s'inscrit dans cette démarche d'économies d'énergie en envisageant des travaux de rénovation énergétique profonds.	Fort
Orientation stratégique 2 : Créer un cadre de vie créateur de bien-être et de cohésion sociale	3	Création Terrain Padel	La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour re-dynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ces pistes de Padel sont situées au stade Pierre Sarraute. <u>La construction de ces 2 pistes de Padel tennis permet à la ville d'être homologuée « Centre Départemental de Padel ».</u>	Fort
	4	Création d'un Terrain Foot 5	La Ville de Sées soutient et développe les activités sportives de son territoire pour re-dynamiser la commune en offrant des équipements sportifs de qualité à ses habitants. Ce terrain de Foot 5 sera situé au stade Pierre Sarraute à côté des 2 pistes de Padel Tennis. La ville cherche à améliorer et diversifier l'offre sportive des habitants afin de pouvoir renforcer d'une manière globale l'attractivité territoriale et la cohésion sociale pour les habitants.	Modéré
	5	Rénovation du Cinéma REX	La Ville de Sées a effectué en 2021 des travaux d'électricité, le remplacement des fauteuils et du revêtement du sol au sein du bâtiment du cinéma. Dans la continuité de ces travaux, le remplacement de la porte d'entrée par une porte à vantaux coulissants ainsi que l'automatisation des doubles portes pour faciliter l'accessibilité de l'équipement et de la salle de projection a été pris en charge par la ville sur le budget 2023.	Fort
	6	Mise en Place d'un Groupe de Travail "Culture"	Afin de dynamiser la vie culturelle locale, un groupe de travail « culture » sera formée avec les élus et les partenaires du territoire pour réfléchir à la mise en place d'actions permettant d'offrir aux habitants un lieu convivial avec des activités culturelles autres que celles qui sont déjà sur place (musée, site historique, médiathèque, école de musique, cinéma...). D'autres pistes d'actions devront être étudiées afin de répondre au mieux aux habitants et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et artistiques.	Modéré
	7	Micro-Folies	Le Projet Micro-Folie s'articule de manière générale autour d'un musée numérique en collaboration directe avec 12 différents établissements culturels nationaux fondateurs différents. Chaque Micro-Folie s'articule autour de son musée numérique. Réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite incitant à la curiosité. Beaux-arts, architecture, cultures, sciences, spectacle vivant. C'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. On envisage la mise en place d'une micro-fole basée à Sées et/ou qui puisse être mobile au sein de l'EPCIA afin de rendre ce dispositif fonctionnel.	Modéré
	8	Installations de Caméras de Videoprotection	Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre d'avantage aux demandes sociales de prévention et de protection et lutter contre le sentiment d'insécurité, la Ville de Sées a installé un système de vidéoprotection. Au travers de cette démarche la Ville entend ainsi, lutter plus efficacement, contre certaine forme de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics, particulièrement exposé à de tels actes.	Fort
	9	Ensemble immobilier 36 Rue Billy : Parking	La ville dispose d'une offre de stationnement sur les espaces publics, principalement dédiés à la voiture. Suite aux travaux de la cathédrale la ville va perdre le parking sud qui sera ouvert au public que pour certaines manifestations. La demande de stationnement dans l'hypercentre est très importante et est principalement liée aux attractivités commerciales. Certains espaces de stationnement ne présentent pas ou peu de marquage au sol, créant une mauvaise optimisation de l'espace et une perte de places. D'autres espaces sont peu visibles et mériteraient d'être signalés.	Fort
	10	Ensemble immobilier 36 Rue Billy: Immeubles	Cette deuxième partie du projet concerne cette fois-ci le devenir des bâtiments qui resteront sur place. Pour cela une concertation citoyenne doit être mise en place, la forme reste à être définie.	Fort
	11	Etude CEREMA/Mobilité	Dans le cadre de son projet de territoire et suite à la prise de compétence « Mobilité » la CDC souhaite disposer d'un diagnostic des mobilités sur son territoire afin de définir une stratégie et un plan d'action pour favoriser l'accessibilité de son territoire et développer les alternatives à la voiture individuelle. La Ville de Sées est la principale polarité et concentre une grande partie des services de proximité. Son accessibilité depuis les autres communes est donc un enjeu fort. La Ville de Sées a identifié certaines problématiques de déplacement sur son territoire (stationnement, circulation, insécurité des cheminements pour les modes actifs...).	Fort
	Orientation stratégique 4 : Offrir un habitat de qualité pour la population et les nouveaux ménages	12	Friche SEPA	Le Site SEPA, est situé à l'entrée sud du pôle urbain (environ à 600 m de la Cathédrale et de la Mairie), il bénéficie d'une proximité des principaux équipements publics et services : gare, collège et lycée agricole, centre polyvalent dans lequel est située le Centre de loisirs, espaces de loisirs, pôle de santé intercommunal, carrefour market... Il est désenclavé sur sa façade est par l'avenue du 8 mai 1945 (RD 42E) en 2 points et potentiellement sur sa façade ouest par la RD 438 (ac-cord du CD pour une entrée « tourne à droite »). Ce site recense aujourd'hui un certain nombre d'enjeux, puisqu'il se trouve à l'articulation de la zone d'activité et les premières maisons du centre-ville. Il faudra conforter et renforcer les connexions existantes et futures de ce site avec le centre-ville de Sées et les quartiers environnants. Les aménagements prévus sur ce site devront permettre de requalifier cette entrée de Ville et devront tenir compte des contraintes techniques (réseau basse tension, réseau AEP, défense incendie, réseau EU, réseau voirie...), réglementaires (PLU, OAP), architecturales.
13		OPAH/ Observatoire de l'Habitat	L'OPAH permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets d'amélioration de leur habitat. L'OPAH actuelle de la CdC se termine courant 2023. La CdC a lancé une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire pour continuer ses actions politiques et répondre aux objectifs fixés dans son projet de territoire : Orientation 1. Identifier les besoins habitat sur le territoire. Orientation 2. Diversifier l'offre et rééquilibrer l'offre locale sociale en privilégiant les nouveaux projets dans les pôles de service secondaires et de la ville-centre. Orientation 3. Encourager la rénovation du parc existant : énergétique, adaptation aux enjeux du vieillissement et du handicap, etc. Orientation 4. Rester attentif à l'évolution de la vacance.	Fort
14		Etude Mare aux chiens	Logissia souhaite démolir d'ici 2025, un ensemble de 24 logements du fait de la vétusté du bâtiment. La reconstitution sur site de 6 pavillons est envisagée. Pour le restant des logements, une parcelle à proximité immédiate serait mise à disposition pour de la construction neuve. Logissia va gérer directement la question du logement des actuels occupants.	Fort
15		Résidence Intergénérationnelle Jean Bazin	La projet concerne la résidence Jean-Bazin pour des personnes âgées et autonomes actuellement exploitée par Seminor via un bail emphytéotique. Le bâtiment composé de deux ailes distinctes appartient à la ville de Sées. Du fait du fort taux de vacance, la ville de Sées a pris contact avec Orne Habitat afin d'évaluer la possibilité de faire de ce site une résidence intergénérationnelle (une aile pour les seniors et une aile pour les étudiants).	Fort
16		Etude CCI	L'étude menée par la CCI en 2021-2022 a mis en exergue: - Une problématique de vacance commerciale dans le centre-ville de Sées, Mortrée et Essay ; - Une perte de dynamisme : - linéaires commerciaux important et/ou peu lisibles, - faible qualité des espaces environnant, - les flux clientèle. Principal enjeu du commerce. Les flux hié-rarchisent et organisent l'espace : piéton/centre-ville ; Auto-mobile/périphérie/grande distribution ; Internet/ la toile mondiale/e-commerce. -Le commerce se développe grâce aux flux (et non l'inverse). -Les pôles commerciaux de périphérie sont devenus, au fil du temps, des lieux de commerce. -Pour qu'un centre-bourg ou un centre-ville reste un espace marchand, il faut y générer des flux et gérer la « rue commerçante » comme une forme de « galerie à ciel ouvert ».	Fort
Orientation stratégique 5 : Développer une stratégie économique basée sur les commerces et le tourisme	17	Mise en place d'un City Desk	La mise en place de ce type de dispositif semble pertinente afin de pouvoir assurer un suivi des espaces commerciales dans le territoire. De cette façon on pourra être capables de mesurer les impacts des actions, anticiper les évolutions et pouvoir apporter des réponses adaptées aux difficultés relevées	Fort
	18	Réaménagement de la Place Saint Pierre	La Ville de Sées a le projet de mettre en valeur la Motte castrale, de renforcer l'attractivité et revaloriser l'espace public environnant des vestiges de l'église Saint Pierre. Au vu des problématiques évidentes constatées sur ce site, la Ville s'est rapprochée de l'Agence Départementale d'Ingénierie (AD) afin de lancer une étude préliminaire pour l'Aménagement de la place Saint Pierre.	Fort

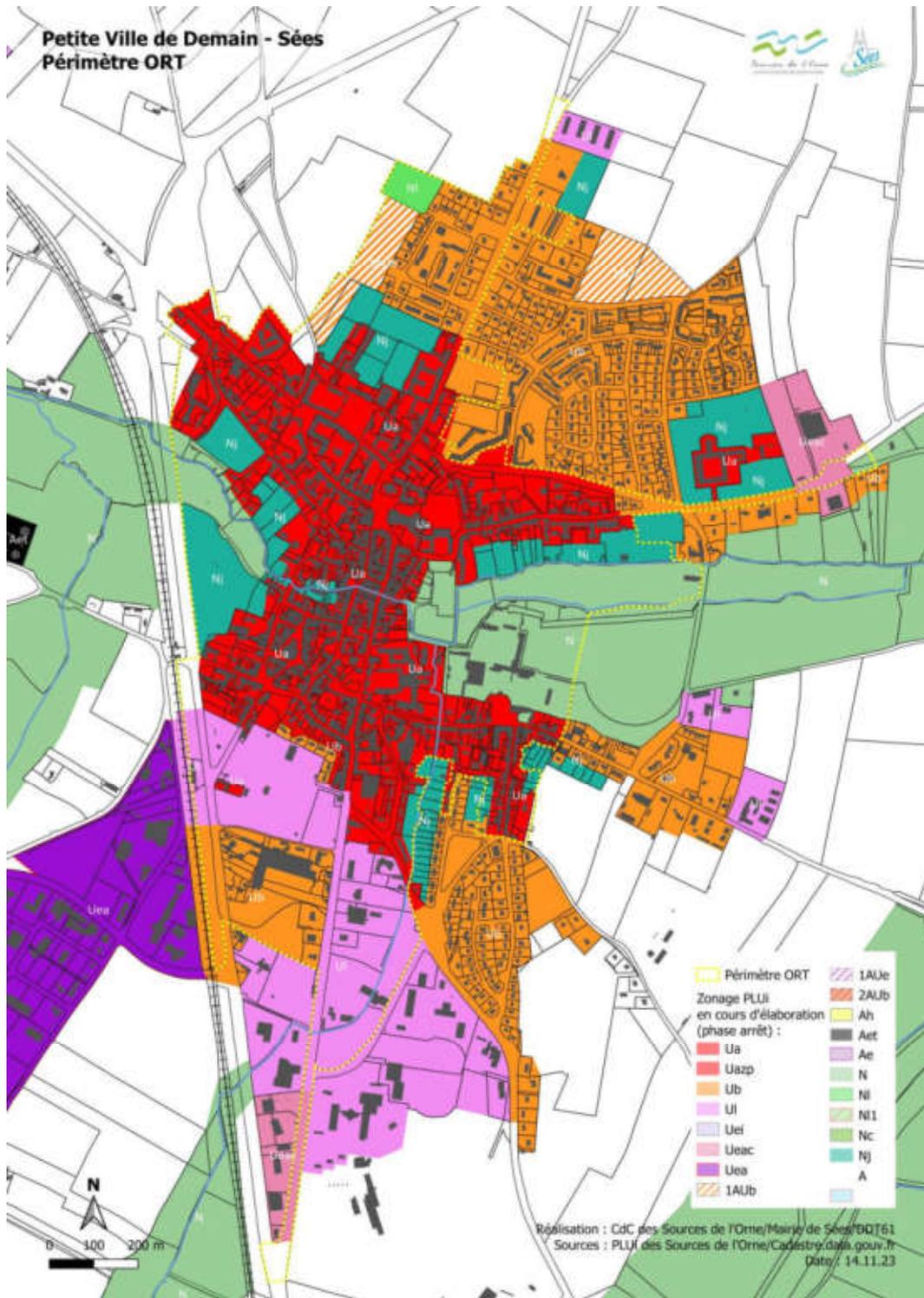
ANNEXE 4
Indicateurs de suivi PVD

Proposition départementale : indicateurs retenus	
pour chaque indicateur : valeur annuelle + calcul d'évolution	
Démographie	Population (villes ORT et EPCI) Nb jeunes Nb personnes âgées Nb actifs composition ménages niveau de formation
Habitat	Nb logements réhabilités / an (en distinguant autonomie/ énergie et le secteur si possible ORT ou en dehors ORT) Nb projets accompagnés / an (en distinguant autonomie/ énergie et le secteur si possible ORT ou en dehors ORT) Nb de logements vacants remis sur le marché / an nombre de logts vacants taux de sous-occupation des logements Nb logements créés Nb de logements dédiés à la jeunesse Nb de logements dédiés aux séniors
Développement commercial	Taux de vacances commerciale
Economie	Nb cellules commerciales vacantes Nombre de dossiers ACTEe (ex OCM) si possible au sein ORT/ hors ORT Nombre d'animations commerciales /an à l'échelle périmètre ORT Taux d'évasion commerciale s(indicateur CCI payant) Nb de commerces si possible au sein ORT/ hors ORT NB d'entreprises taux de concentration
Mobilité	linéaire de pistes cyclables nb d'outils de mobilité développés (covoiturgae, pedibus, TAD, réseau pouce,...) Nb stationnement vélo part modale vélo INSEE
Espace public / cadre de vie	Nb de projets réalisés (à classer suivent une typolgie type place, rue, salle, sport.... Montant des travaux Surface désimperméabilisée Nb d'actions favorables à l'environnement (gestion des déchets, eau, enr, pat, réduction conso énergétique,...) Evolution de l'espace végétalisé/ espace urbanisée production EnR sur batiment public
tourisme/culture/patrimoine	nb d'animations nb de nuitées nb d'outils et de services (SPR,...) nb sites aménagés fréquentation des sites
Services publics	nb de services publics par typologie (santé, jeunesse-famille,sport,seniors) effectif scolaire ration docteur généralisté/ habitant nb d'associations
Pilotage	nb coteX nb COPIL

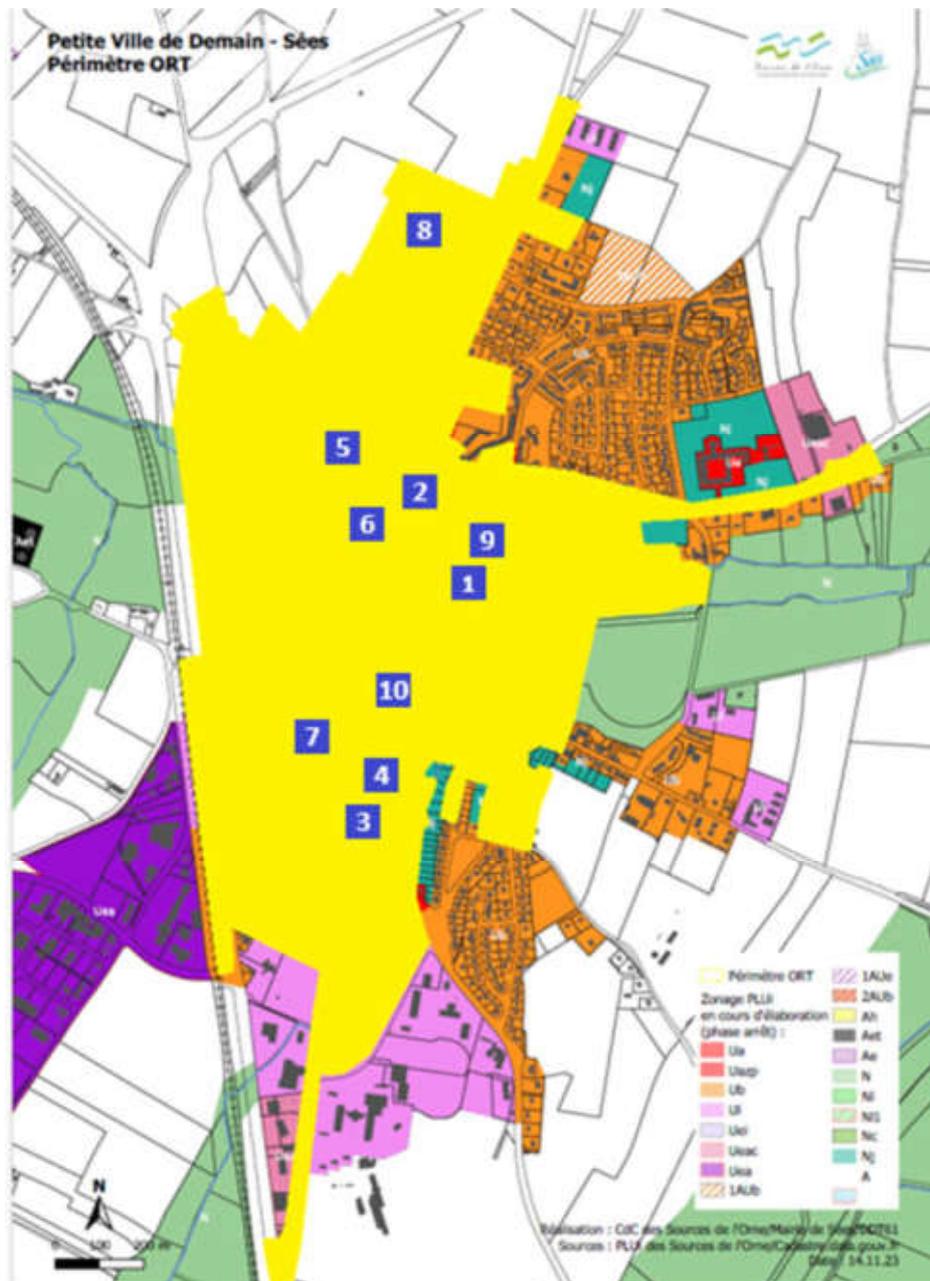
ANNEXE 5

Présentation du Périmètre des Secteurs d'Intervention de l'ORT avec Projets

Périmètre des secteurs d'intervention ORT



Périmètre des secteurs d'intervention ORT avec projets



Légende :

- Aménagement de l'Orne au Vivier (1)
- Rénovation de l'Hôtel de Ville (2)
- Terrains de Padel (3)
- Terrains de Foot 5 (4)
- Rénovation du cinéma Rex (5)
- Aménagement du 36 Rue Billy (Parking et Bâtiments) (6)
- Friche Industrielle SEPA (7)
- Quartier Mare aux Chiens (8)
- Résidence Intergénérationnelle Jean Bazin (9)
- Place Saint Pierre (10)

ANNEXE 6

Emplacements Réservés et Servitudes de Projet (PLUi)

ANNEXE 7

Convention d'Adhésion PVD



CONVENTION D'ADHESION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

de la ville de Sées

et de la communauté de communes des
Sources de l'Orne



ENTRE

L'État représenté par la préfète de l'Orne, Françoise Tahéri ;
ci-après, « l'État » ;
d'une part,

ET

La commune de **Sées** représentée par son maire **Mostefa Maachi** ;
La communauté de communes des **Sources de l'Orne** représentée par son
président, **Jean-Pierre Fontaine**,

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;

;
d'autre part,

AINSI QUE

Le conseil régional de Normandie représenté par son président **Hervé Morin** ;
Le conseil départemental de l'Orne représenté par son président **Christophe de Balorre** ;

ci-après, les « partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, ainsi que leur intercommunalité, dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire, pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et dans le respect de l'environnement.

Ce programme constitue un outil du plan de relance au service des territoires et répond à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques. Il participe à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement durable, en favorisant des solutions inventées au niveau local.

Il traduit la volonté de l'État de donner aux acteurs locaux la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques.

Ce programme nécessite une coordination des différents acteurs pour répondre à ces ambitions. À cette fin, au-delà des contributions de l'État, des partenaires financiers du programme tels que la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA et l'Agence de la transition écologique (ADEME) sont mobilisés.

Les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme « Petites Villes de Demain » 2020, par un courrier du 13 novembre 2020.

Elles ont exprimé conjointement leurs motivations :

- Travailler en binôme CC Sources de l'Ome – ville de Sées pour affirmer le couple ville-centre/EPCI ;
- Revitaliser la ville-centre de Sées pour participer à la revitalisation globale du territoire.

Et se sont engagées à :

- Mobiliser toutes les compétences des deux collectivités pour mener à bien ce projet ;
- Mettre en place un projet de revitalisation en accord avec le projet de territoire intercommunal ;
- Travailler de manière transversale et partagée avec tous les acteurs mobilisables pour réussir une action collective et ayant localement du sens.

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme « Petites villes de demain » par le comité régional de sélection qui s'est tenu le 16 décembre 2020.

Article 1 : Objet de la convention d'adhésion

La présente convention d'adhésion détermine les objectifs et les moyens associés des différents signataires au programme « Petites villes de demain ».

Cette démarche engage la commune et l'intercommunalité à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire afin de développer le territoire dans les domaines urbain, économique et social, et renforcer l'attractivité des centres-villes.

Dans un délai de 18 mois maximum, à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire donnera lieu à une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La présente convention a pour objet :

- de faire un état des lieux des enjeux du territoire et des démarches déjà entreprises qui visent sa revitalisation.
- d'identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire.
- de préciser les engagements réciproques des parties ;
- d'indiquer les principes de gouvernance du programme ;
- de définir le fonctionnement général de la convention.

La convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui sera conclu entre l'État et la communauté de communes des Sources de l'Orne.

La signature de la présente convention déclenche l'adhésion au programme « Petites villes de demain » et donne accès aux dispositifs spécifiques, tels que les financements d'un poste de chef/cheffe de projet « Petites villes de demain ».

Article 2 : Diagnostic territorial et premières pistes de travail identifiées

2.1. Evolution et situation du territoire

Depuis plus d'une dizaine d'années, la ville de Sées perd régulièrement des habitants, au profit des communes environnantes. La population est vieillissante, comme à l'échelle intercommunale, ce qui s'explique entre autres par le nombre conséquent d'infrastructures accueillant des personnes âgées centralisées sur la ville de Sées. L'enjeu est triple : **endiguer la décroissance démographique, prendre en compte le vieillissement de la population dans les aménagements urbains et attirer une population plus jeune.**

L'Atlas intercommunal des logements vacants dénombre de plus en plus de logements vacants sur la ville de Sées et une majorité de logements très anciens dans le centre-bourg, probablement peu performants sur le plan énergétique. Deux enjeux sur l'habitat : le premier est d'endiguer la vacance du logement tout en proposant une diversité de choix en matière d'habitat et adapté à toutes et tous. Le second est de favoriser la rénovation énergétique de l'habitat.

Sur le volet des services, la ville perd des services publics (fermeture de la gare, fermeture de la trésorerie le 1er janvier 2021). Les deux collectivités ont pour objectif d'accueillir une Maison France Service dans les locaux nouvellement réhabilités de l'ancien collège de Sées, idéalement situé dans la ville. Un PSLA est en cours de construction en entrée de ville.

Sées est le pôle principal de service, de commerces et de loisirs de la communauté de communes des Sources de l'Orne. Avec la création du PSLA, le centre-ville observe un déplacement commercial vers ce lieu. L'enjeu sera d'accompagner cette mutation et de l'encadrer mais aussi de soutenir le commerce local en accompagnant les commerçants installés et en facilitant l'implantation de nouvelles activités en centre-ville.

Les communes membres ont besoin de cette centralité et sont conscientes d'une nécessaire revitalisation, pour à minima conserver les aménités actuellement présentes. La stratégie de la communauté de communes est de revitaliser le ville-centre mais aussi les communes satellites identifiées pour créer un maillage territorial solidaire et interrelié.

La place de l'eau dans la ville a fortement influencé l'aménagement et le développement de la ville de Sées au cours des siècles. Aujourd'hui les cours d'eau n'ont plus leur vocation industrielle/artisanale initiale et sont délaissés. L'objectif du programme sera de redonner une place à cette eau dans la ville en améliorant leur qualité, en les mettant en valeur et en leur donnant plus de visibilité (pédagogie, aménagements des abords, etc).

Enfin la mobilité dans les espaces ruraux est problématique à l'échelle nationale. Le programme de revitalisation contribuera à la démocratisation d'une mobilité douce, inclusive et multimodale pour irriguer la commune et gérer ces flux partagés dans l'hypercentre.

2.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

a. Documents d'urbanisme, de planifications applicables et de valorisation du patrimoine :

La commune de Sées est couverte par un PLU. La communauté de communes étant en cours de réalisation de son PLUi, le PLU de Sées deviendra caduc dès l'approbation du PLUi (2022 au plus tôt). Le périmètre n'est pas couvert par un SCOT, il n'est pas projeté de rattacher la collectivité à un SCOT existant.

La ville de Sées étant Petite Cité de Caractère, un Site Patrimonial Remarquable devra être établi.

b. Programmes et contrats territoriaux :

Sées est située dans le Parc Naturel Régional Normandie Maine, elle est donc affiliée à la Charte du PNR actuellement en cours de renouvellement

La communauté de communes est signataire d'un contrat de territoire tripartite conclu entre la Région Normandie et le Département de l'Orne.

Elle travaille actuellement sur un contrat de relance et de transition écologique avec l'État sur l'ensemble de son périmètre d'action.

Un contrat eau et climat est en cours d'élaboration à l'échelle du bassin versant : il est porté par plusieurs EPCI dont la communauté de communes et impulsé par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

c. Projets et opérations d'urbanisme :

Une OPAH couvre actuellement tout le périmètre d'action de la communauté de communes. Elle se termine en décembre 2021, aussi la collectivité va réfléchir à l'articulation entre un prolongement de la convention OPAH et les revitalisations en cours, notamment le programme « Petites Villes de Demain ».

Dans le cadre du Plan de Paysage, une étude paysagère va être menée sur tout le périmètre d'action, visant, entre autres, à intégrer une qualité paysagère dans les aménagements urbains et préserver l'environnement et le cadre de vie.

La communauté de communes va lancer la construction de son Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) situé en entrée de ville. La livraison est prévue fin 2022.

La commune vient de finir la rénovation de ses deux gymnases et la réhabilitation de l'ancien collège en locaux pour les associations, bureaux, dont certains destinés à accueillir la Maison des Services au Public. Un nouveau médecin vient d'y être temporairement installé en attendant la livraison du PSLA intercommunal.

Une labellisation Site Patrimonial Remarquable va être lancée sur la commune de Sées.

Un autre site est en cours d'analyse : il s'agit d'une friche située à proximité du centre-ville, entre la gare et le futur PSLA. Elle fera l'objet d'une OAP dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration.

2.3. Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026] :

Le programme de revitalisation sur lequel travailleront les deux collectivités doit s'intégrer au mieux dans les documents supra-communaux. Il devra, dans un premier temps, tenir compte du projet de territoire intercommunal « *vers un territoire à énergie(s) positive(s)* » approuvé en conseil communautaire en octobre 2020. Le PLUi en cours d'élaboration sera également un document cadre.

Au-delà de l'échelle intercommunale, le programme de revitalisation prendra en compte la charte du Parc Naturel Régional Normandie Maine qui sera l'un des partenaires du projet, il s'appuiera sur les directives départementales et tâchera d'être compatible avec le SRADDET de la Région Normandie.

Le projet de territoire intercommunal vise avant tout l'économie et l'autonomie énergétique et alimentaire, avec pour maître mot « la résilience territoriale ».

L'objectif transversal du projet de revitalisation sera d'intégrer ces dimensions au maximum dans tous les projets (place de l'eau dans la ville, réhabilitation

énergétique des logements, travail sur le logement vacant, développement des circuits courts, etc.). Le CEREMA est un acteur que les collectivités souhaitent mobiliser sur ces questions de transition écologique, en plus de la DDT-MATTE.

L'accès aux services publics a été l'un des axes classés des plus prioritaires par la population suite à la concertation sur le projet de territoire. Les collectivités répondront à cette volonté de la population en travaillant sur la mise en place d'une Maison France Service, la construction du PSLA et en analysant la circulation dans et aux abords de la ville de Sées. Un travail sera mené sur l'accès physique (stationnement, accès PMR, etc.) et l'accès général à ces services publics.

La revitalisation du territoire intercommunal par une stratégie de maillage (Sées, Essay, Mortrée déjà engagées), vient conforter cet engagement. L'objectif est de conforter le pôle centre de Sées et de s'appuyer sur des communes satellites comme Almenêches, Chailloué, Essay et Mortrée. En plus de la problématique de l'habitat qui sera fortement incluse dans la stratégie de revitalisation comme susmentionné, un travail sur la place du commerce dans les centres-bourgs ruraux sera engagé, notamment sur la ville de Sées. Pour cela, la communauté de communes et la ville de Sées feront appel aux services de la CCI pour les aider à formaliser leur stratégie. En effet la collectivité est déjà active : OCM, aide à la réfection des vitrines, achat puis mise en location de commerces, etc. Les réflexions ont déjà débuté avec l'accueil d'une stagiaire en 2019 qui a réalisé un travail préalable, mais aussi via des échanges réguliers avec une doctorante de l'université de Caen qui a pour terrain d'étude quelques communes de la communauté de communes. Ces ressources seront mobilisées pour définir une stratégie en plus de l'accompagnement de la CCI.

La mobilité en centre-ville et aux abords de la ville sera travaillée avec un bureau d'études. Les collectivités recherchent actuellement des partenaires qui pourraient les aider à encadrer le travail du bureau d'étude et les aider à formaliser une stratégie mobilité. L'objectif serait, au terme du programme de revitalisation, de réaliser un schéma de circulation partagé (voitures, piétons, cyclistes,...) et fédérateur (commerçants, usagers, etc.). Les connexions entre les points stratégiques de la ville devront faire l'objet d'une attention particulière : gare de Sées, établissements scolaires (collèges et lycées), pôle de santé, mairie, communauté de communes, future maison France Service, centre-ville.

Le programme de revitalisation inclura une réflexion sur un site stratégique pour la ville de Sées, qui est actuellement une friche. Pour le moment, les pistes ne sont pas explorées mais le site fera l'objet d'une OAP dans le cadre du PLUi intercommunal, aussi la CC et la ville de Sées se laissent 18 mois pour définir la vocation du site.

2.4. Besoins en ingénierie estimés :

> fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour la mise en place d'une stratégie de revitalisation globale :

- **Ingénierie** : recruter un/une chef/fe de projet ;
- **Ingénierie** : participer à une journée thématique sur la revitalisation ;

- **Ingénierie** : bénéficier d'un parcours de formation différencié ;
- **Ingénierie** : (élus) bénéficier de la formation de l'Académie des territoires (cette formation est éligible au droit à la formation des élus) – Club PVD ;
- **Ingénierie** : bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour engager une démarche de revitalisation (Banque des territoires) ;
- **Ingénierie** : bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour l'habitat :

- **Ingénierie** : obtenir un financement d'études, d'un suivi-animation et de l'évaluation des opérations programmées de l'habitat ;

La convention OPAH se termine en décembre 2021, une réflexion est à mener pour prolonger cette opération en modifiant la convention initiale si accord de l'Anah et de son autorité locale. Ces modifications pourraient porter une attention particulière à Sées et aux communes en cours de revitalisation (Mortrée et Essay) ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour les services publics :

- **Appui thématique** : implanter une France Service dans le territoire (Etat + ANCT) ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour le pilier revitalisation économique :

- **Appui thématique** de la CCI pour la formalisation d'une stratégie de revitalisation commerciale ;
- **Appui thématique** : intégrer la numérique dans le quotidien des artisans ;
- **Appui thématique** : accélérer la transformation écologique et numérique des entreprises (Initiative France) ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour la mobilité et la circulation :

- **Appui thématique** : développer le recours au vélo et aux transports en commun (ministère de la transition écologique) ;
- **Appui thématique** : concevoir son projet de mobilité et développer des expérimentations (France Mobilités) ;

→ fiches du programme « Petites Villes de Demain » repérées pour la friche :

- **Ingénierie** : mobiliser un établissement public foncier ;
- **Appui thématique** : financer des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier artificialisé (ministère de la transition écologique) ;
- **Appui thématique** : accueillir un tiers-lieu de formation numérique « village Afpa » (Afpa) ;

Article 3 : Engagement des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts et optimiser leurs moyens

pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

- S'agissant de l'État :

L'État s'engage : (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (dans le cadre du plan de relance, DETR, DSIL, etc.) ; (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés et faciliter l'accès aux dispositifs d'ingénierie mise en place par l'ANCT.

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

La commune de Sées et la communauté de communes des Sources de l'Orne s'engagent : (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

- S'agissant des partenaires signataires :

Pour le conseil régional de Normandie, la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes normands est un axe majeur de la politique régionale d'aménagement des territoires. Les centralités de moins de 20 000 habitants concentrent 61 % de la population normande et exercent des fonctions essentielles. Aussi, afin de renforcer l'action publique en leur faveur, la Région Normandie s'est associée au programme « Petites Villes de Demain » et a traduit ce partenariat par (i) une enveloppe dédiée dans le volet Attractivité et Cohésion des territoires du CPER 2021-2027. Cette enveloppe permettra, au travers des contrats de territoires, le soutien des projets éligibles. (ii) En tant qu'autorité de gestion, la Région veillera également à optimiser la mobilisation des Fonds européens (FEDER et FEADER). (iii) Un référent chargé du suivi des projets sera désigné au sein des services de la Région.

Pour le conseil départemental de l'Orne, la revitalisation des centres-bourgs est un enjeu prioritaire pour le département pour consolider un maillage de petites villes et de bourgs structurants essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Il s'est ainsi engagé dans une politique dédiée et partenariale. Le Département de l'Orne est délégataire des crédits d'ingénierie de la Banque des Territoires pour financer des études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques nécessaires à l'élaboration du projet global de redynamisation des villes lauréates « Petites villes de demain ». A ce titre, (i) il attribuera les subventions d'études de la Banque des Territoires. Afin d'assurer un accompagnement et un suivi des villes lauréates PVD,

(ii) un référent sera désigné au sein des services du Département. (iii) Par ailleurs, les villes lauréates « Petites villes de demain » seront éligibles au volet opérationnel des futurs appels à projets pour solliciter un accompagnement financier à la réalisation de projets s'inscrivant dans une stratégie globale, intégrant différents leviers d'actions (habitat, commerce, mobilité, aménagement urbain, etc.). (iv) Les autres dispositifs d'aide en faveur notamment de l'accès aux soins, à la culture, au sport pourront également être mobilisés.

- S'agissant d'autres partenaires :

En outre, les partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADFME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 4 : Méthode de travail

Afin de réaliser le programme dans les meilleures conditions et développer un partenariat utile, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre la méthode suivante :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires et leurs services :
 - La cheffe de projet, actuellement au poste de chargée de Développement Territorial de la communauté de communes, deviendra cheffe de projet dès signature de la présente convention.

Elle sera épaulée par un chargé de mission habitat/animateur territorial pour travailler sur les questions d'analyse et d'observatoire de l'habitat et sur les projets intercommunaux structurants. La CC des Sources de l'Orne et la ville de Sées financeront chacune 50% du reste à charge du poste de cheffe de projet.
 - Les directrices générales des services des deux collectivités, ainsi que les deux chargés de communication seront également investis la mise en place de l'opération de revitalisation du territoire.
 - Enfin, tout agent de la ville ou de la communauté de communes pouvant ponctuellement apporter ses compétences techniques sera invité à participer aux réflexions et actions.
- L'installation d'un comité de pilotage dont la composition et les missions sont précisées à l'article 5 de la présente convention.

- Le suivi du projet par un/une chef de projet « Petites villes de demain ». L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet « Petites villes de Demain »). La/le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de pilotage (voir annexe 2 annuaire).
 - Ces rapports seront bi-annuels et transmis en amont des comités de pilotage. Ils seront un point d'étape sur l'avancée du projet et pourront être débattus au sein du comité de pilotage si besoin.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision de la chef de projet « Petites villes de demain », assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT :
 - Les agents des deux collectivités pourront être mis à contribution dès lors que le projet en question nécessitera leurs compétences techniques (animateur territorial, services techniques, chargés de communication, animateurs jeunesse, technicien rivière et bassin versant, responsable du service déchets, etc.). L'équipe projet sera aussi composée de partenaires extérieurs qui seront également incorporés dès que le besoin sera identifié (services de l'État, PNR Normandie Maine, chambres consulaires, CEREMA, ADEME, DDT-MATTE, etc.). Enfin, des élus seront aussi intégrés à l'équipe à projet. Cette participation se fera sur la base du volontariat.
- La présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :
 - Sées et la communauté de communes souhaitent intégrer un maximum de partenaires dans la mise en œuvre du projet de revitalisation. Pour cela, en plus du comité de projet, des groupes de travail par axes/piliers de la revitalisation seront créés. Pour intégrer au mieux le projet de revitalisation de « Petites Villes de Demain » dans les projets en cours (commission habitat et urbanisme, commission environnement, etc.), les collectivités s'appuieront également sur les instances communales et intercommunales déjà en place. Exemple : lors de la commission habitat de la communauté de communes, la question du renouvellement de l'OPAH en lien avec Petites Villes de Demain sera traitée. La communauté de communes travaille actuellement avec le CDHAT pour l'animation et le suivi de son OPAH. L'agent qui sera recruté pour épauler la cheffe de projet dans ses missions intercommunales, aura la charge de mettre en place un observatoire de l'habitat déjà initié par la communauté de communes mais qu'il sera nécessaire d'approfondir et d'actualiser.

- Afin d'éviter de multiplier les instances, les réflexions seront mutualisées et englobées dans des thématiques plus larges. La revitalisation de Sées doit s'intégrer dans le Projet de Territoire intercommunal.
- La communauté de communes a une expérience du travail partenarial qu'elle a mis en place lors de la réflexion autour de son projet de territoire : elle continuera à travailler selon cette méthodologie dans le cadre de « Petites Villes de Demain ».
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :
 - Le projet de territoire intercommunal vise l'autonomie énergétique et alimentaire tout en préservant l'environnement et les paysages. Depuis plusieurs années, la CdC travaille sur la réhabilitation des cours d'eau et de la protection de la ressource en eau potable. Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », la place de l'eau dans la ville sera étudiée pour à la fois sensibiliser à la protection de cette ressource vitale, trouver une gestion des eaux pluviales, de ruissellement qui soit respectueuse du cycle de l'eau.
 - Les collectivités travailleront sur la circulation dans la ville de Sées et ses alentours pour favoriser les déplacements doux et lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle en travaillant sur l'intermodalité.
 - Les réhabilitations de logements dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat encouragent la rénovation énergétique : 25% de gain énergétique est obligatoire après travaux pour bénéficier des subventions. Avec « Petites Villes de Demain », les collectivités réfléchiront à l'articulation entre le renouvellement de l'OPAH et la mise en place d'une stratégie pour endiguer la vacance du logement sur Sées et réduire le nombre de logements énergivores. La communauté de communes a prévu de recruter un animateur territorial qui consacrera 50% de temps aux questions de l'habitat (mettre en place un observatoire de l'habitat, mettre à jour l'Atlas intercommunal des logements vacants, organiser des cafés-propriétaires, ...).
 - L'éclairage public est en cours de remplacement : des ampoules LED sont installées pour remplacer les anciennes ampoules énergivores. Un groupe de travail est en cours de création à l'échelle intercommunale sur les questions d'éclairage public.
 - La ville de Sées travaille sur la végétalisation du centre-bourg en ayant une attention particulière sur les espèces implantées (consommation en eau, caractère mellifère,...).
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :
 - Une concertation des habitants sera mise en place pour valider les grandes orientations du projet de revitalisation. La ville de Sées aura la charge de

définir les modalités de concertation, ce qui semble le plus pertinent aux deux collectivités. En effet, les habitants ont une plus grande connaissance de l'échelle municipale qui est plus identifiée que l'échelle intercommunale. La communauté de communes sera cependant soutien et participante dans cette stratégie de concertation. Les collectivités ne sont pas encore au point sur la concertation. Si besoin, elle se réserve l'option de faire appel à un cabinet spécialisé ou à mutualiser la concertation sur le programme d'action « Petites Villes de Demain » avec d'autres projets intercommunaux (PLUi, Plan de Paysage, projet éolien participatif, etc.).

- La communication des actions à chaque étape du projet :
 - La communauté de communes et la ville disposent chacune d'une chargée de communication, de bulletins de communications et de sites internet qui seront les outils de base de notre communication. Les deux collectivités veilleront à coordonner leurs actions de communications. La ville de Sées, présente sur les réseaux sociaux, utilisera également cet outil.
 - Un appui sera recherché auprès des associations locales pour communiquer : l'association du cinéma Rex, l'association du clné-environnement du lycée agricole ainsi que l'association des commerçants de la ville de Sées.

Article 5 : Gouvernance

La commune, représentée par son maire et l'intercommunalité, représentée par son vice-président à l'urbanisme déterminent le projet de territoire. L'État, représenté par la préfète de l'Orne, s'engage à accompagner ce projet.

À cette fin, il est créé un comité de pilotage co-présidé par la préfète de l'Orne, le vice-président à l'urbanisme de la communauté de communes des Sources de l'Orne et le maire de Sées.

Les partenaires (financiers, techniques et locaux) y sont invités et représentés selon la liste établie des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit autant que de besoin et ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet. Il est composé de :

- S'agissant de l'État :

Mme Françoise Tahéri, préfète de l'Orne

M. Charles Barbier, sous-préfet d'Alençon, secrétaire général de la préfecture de l'Orne

M. Patrick Planchon, directeur départemental des territoires de l'Orne

Mme Anne Chevillon, Architecte des bâtiments de France, UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

M. Jean-Pierre Fontaine, président de la CdC des Sources de l'Orne
M. Eric Le Carvenec, vice-président de la CC des Sources de l'Orne
M. Mostefa Maachi, maire de Sées
Mme Julie Gripon, DGS de la CC des Sources de l'Orne
Mme Véronique Fosse, DGS de la ville de Sées
Mme Gwladys Marie, cheffe de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

M. Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie
M. Christophe de Balorre, président du conseil départemental de l'Orne

- S'agissant d'autres partenaires :

M. le Directeur de l'ADEME
M. le Directeur de la Banque des Territoires

Afin de préparer les réunions du comité de pilotage, il est également créé un comité de projet qui se réunit à minima de façon trimestrielle. Il est composé de :

- S'agissant de l'État :

Mme Joanna Kocimska, cheffe de service de la coordination interministérielle de la préfecture de l'Orne
Mme Céline Bureau, chargée de mission ANCT et transversalité à la DDT de l'Orne,
Mme Anne Chevillon, Architecte des bâtiments de France

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

M. Jean-Pierre Fontaine, président de la CdC des Sources de l'Orne
M. Eric Le Carvenec, élu référent PVD pour la communauté de communes des Sources de l'Orne
M. Mostefa Maachi, maire de Sées
Mme Julie Gripon, DGS de la CC des Sources de l'Orne
Mme Véronique Fosse, DSG de la ville de Sées
Mme Gwladys MARIE, cheffe de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

Un représentant du conseil régional de Normandie
Un représentant du conseil départemental de l'Orne

- S'agissant d'autres partenaires :

Un représentant de l'ADEME
Un représentant de la Banque des Territoires

L'État et les collectivités s'accordent la possibilité d'ajouter des acteurs ponctuellement ou de manière pérenne dans les différentes instances de la gouvernance, pour la fluidité et le bon déroulement du projet.

Article 6 : Durée et suivi de la convention d'adhésion

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature.

A l'issue de cette période, un bilan à 18 mois sera présenté en comité de pilotage.

En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des deux collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par la préfète de l'Orne.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de pilotage et après validation du comité régional des finances, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente convention.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

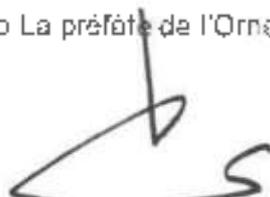
Convention signée le **21 MAI 2021**

Le maire de Sées,



M. Mostefa Maachi

Po La préfète de l'Orne,



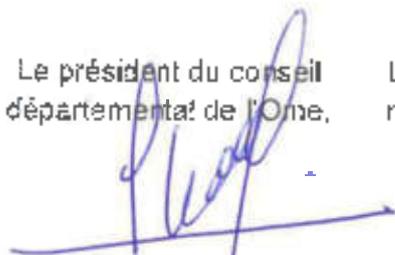
M. Charles Barbier

Le Président de la CC des
Sources de l'Orne,

M. Jean-Pierre Fontaine

Partenaires signataires :

Le président du conseil
départemental de l'Orne,



M. Christophe de Balcerre

Le président du conseil
régional de Normandie,



M. Hervé Morin



ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain :

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain :

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définissant sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire et l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Annexe 1.1

FICHE DE POSTE

CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL // CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Missions :

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Animer et suivre le projet de territoire intercommunal
- Être le référent technique pour la préfecture et la DDT de l'Orne, assurer le "reporting" régulier et à minima trimestriel de l'avancée du programme au niveau local.
- Être référent sur le CRTE
- Élaborer et orchestrer la stratégie de revitalisation du territoire (PVD, Mortrée, Essay...)
- Suivre l'OCM en lien avec le travail auprès des commerçants dans le cadre de PVD
- Recenser les documents stratégiques territoriaux, études et projets en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager les enjeux
- Stabiliser les intentions politiques et partenariales pour valider le projet global de revitalisation
- Définir les besoins d'ingénieries nécessaires dans toutes les thématiques liées au programme « Petites Villes de Demain »
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou amendés

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la ville
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'action global
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et encadrer l'équipe projet
- Concevoir et animer le comité de projet, le comité technique et les groupes de travail et s'assurer du respect des processus décisionnels,
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs
- Identifier et alerter au bon niveau décisionnel si des difficultés sont rencontrées
- Intégrer dans la dynamique du projet les actions de communication, de

concertation et de co-construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges du réseau national
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Responsable hiérarchique et relations fonctionnelles

- Poste rattaché au DGS de la communauté de communes
- Elus référents : président de la communauté de communes, vice-président à l'urbanisme (communauté de communes), maire de Sées

ANNEXE 2

ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
FONTAINE Jean-Pierre	CC des Sources de l'Orne	Président	fontaine.jeanpierre458@orange.fr	06.83.58.06.02
LE CARVENNEC Eric	CC des Sources de l'Orne	Vice-Président à l'urbanisme en charge de PVD	erinclecarvennac@gmail.com	06.20.01.29.54
MAACHI Mostefa	Ville de Sées	Maire de Sées	le.mairie@sees.fr	06.21.41.03.28
GRIPON Julie	CC des Sources de l'Orne	DGS	julie.gripon@cc-sourcesdelorne.fr	02.33.28.28.29
FOSSE Véronique	Ville de Sées	DGS	veronique.fosse@sees.fr	02 33 81 79 77
MARIE Gwladys	CC des Sources de l'Orne	Cheffe de projet PVD	g.marie@cc-sourcesdelorne.fr	02.33.28.88.67 06.48.03.13.86
HURET Jordan	CC des Sources de l'Orne	Animateur territorial en charge de l'observatoire de l'habitat	jordan.huret@cc-sourcesdelorne.fr	02.33.28.88.87

ANNEXE 8

Liste des membres de la Gouvernance Partagée

Le comité de pilotage est composé de :

- S'agissant de l'État :

Le préfet de l'Orne
Le directeur départemental des territoires de l'Orne
Le chef de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

Le président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne
Le maire de Sées
Les élus en charge des dossiers inscrits dans le plan d'action.
Les DGS de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et de la Ville
Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action.
Le chef de projet Petites Villes de Demain

- S'agissant des partenaires signataires :

Le président du conseil départemental de l'Orne ou son représentant

- S'agissant des autres partenaires :

Le président du Conseil régional Normandie ou son représentant
Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie
Le directeur du Pays d'Alençon
La directrice du PNR Normandie Maine
Le directeur de la Banque des Territoires Normandie
Le directeur de l'ADEME Normandie
Les directeurs territoriaux des chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)
Le responsable de l'opérateur de l'OPAH
Les directions des organismes HLM

Le comité technique est composé de :

- S'agissant de l'État :

Le chef de service de la coordination interministérielle de la préfecture de l'Orne, référent départemental PVD
Le responsable de la mission MATTE de la DDT et chargée de mission ANCT
Le chef de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

La Directrice générale des Services de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et de la Ville
Les responsables des services concourant à la réalisation du plan d'action
Le chef de projet Petites Villes de Demain

- S'agissant des partenaires signataires :

Le référent PVD au conseil départemental de l'Orne
D'autres services du CD en fonction des enjeux du plan d'action, si besoin

- S'agissant des autres partenaires :

Un représentant de la Région Normandie
Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie
Un représentant du Pays d'Alençon
Un représentant du PNR Normandie Maine
Un représentant de la Banque des Territoires Normandie
Un représentant de l'Ademe Normandie
Un représentant par chambre consulaire (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)
Un représentant de l'opérateur de l'OPAH
Un représentant par organisme HLM



ANNEXE 9

Maquette Financière 2024/2025

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE SEES

ANNEE 2024/2025

Au titre de l'année budgétaire 2024/2025, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Année	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
1 : AMENAGEMENT DE L'ORNE AU VIVIER(2023)	2023	CdC	23 525,00 € HT			Agence de l'eau Seine Normandie : 60% Région/Europe : 30% CdC des Sources de l'Orne :10%	
3 : CREATION DE DEUX PISTES DE PADEL TENNIS (2023)	2023	VILLE de Sées	155 275,29 € HT		ANS à 64,97% : 95 500,00 €	ANS à 64,97% : 95 500,00 € LIGUE DE TENNIS : 1,32 % REGION : 12.88% VILLE : 24,27%	Chiffres issus des notifications
4 : CREATION D'UN TERRAIN FOOT 5	2024	VILLE de Sées	115 770,00 € HT		ANS à 43,19% : 50 000,00 €	ANS à 43,19% : 50 000,00 € FAFA : 25,91% : 30 000 € VILLE : 30.89%	Chiffres issus des notifications
5 : RENOVATION DU CINEMA REX(2023)	2023		30 028 ,00 € HT			Europe (Fonds LEADER) : 80% VILLE : 20%	
8 : INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION (Première Tranche)	2022		183 779,00 € HT		DETR et FIPDR à 60% : 110 267,4 €	DETR à 50% : 91 889,50 € (Chiffres issus des notifications) FIPDR à 10% : 18 377,9 € VILLE : 40%	Montant versés : 81 197 €
8 : INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION (Deuxième Tranche)	2024		69 452,00 € HT		DETR à 50,4% :35 000 €	DETR à 50,4% : 35 000 € FIPDR : En attente de notification VILLE : En attente	

10 :36 Rue Billy	2024		4147,2 € HC (Etude) 958,4 € HT (Lever Topographique) Total : 5 105,6 € HT			VILLE 100%	
14 : AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MARE AUX CHIENS (ETUDE)	2024		5 250 € HT			LOGISSIA : 50% BANQUE DES TERRITOIRES : 30% VILLE : 20%	
18 : AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT PIERRE AVEC MISE EN VALEUR DE LA MOTTE FEODALE (ETUDE 2024)	2024		4500 € HT			BANQUE DES TERRITOIRE : 50% VILLE : 50%	

Prévisionnel 2025	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
18 : AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT PIERRE AVEC MISE EN VALEUR DE LA MOTTE FEODALE		Estimation des travaux : 695 147,56 € HT			À définir	
14 : AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MARE AUX CHIEN (Estimation partie Lotissement)		Travaux : 1 337 450,00 € Ingénierie : 128 225,00 € Total : 1 465 675 € HT			A définir	
14 : AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MARE AUX CHIEN (Estimation partie Quartier)		Travaux : 1 999 850,00 € Ingénierie: 173 625,00 € Total : 2 173 475 € HT			A définir	

Prévisionnel 2026	Maître	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau
-------------------	--------	---------------	---------	-----------	--	-----------------------

	d'ouvrage (MO)					de validation pour chaque financeur
2 : REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE		Chiffrage en cours			A définir	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
290 809,39 €			126 889,5 €			FIPDR : 18 377,9 € ANS : 145 541.95 €